



PLAN D'ACTION

DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE SAINTONGE ROMANE



SOMMAIRE

CONTEXTE	4
LEGENDE.....	7
GLOSSAIRE.....	9
AXE 1.	
ANIMER UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE.....	10
AXE 2.	
SOUTENIR ET DYNAMISER UNE AGRICULTURE NOURRICIÈRE	12
ENGAGEMENT 2.1 - FAVORISER L'INSTALLATION DES PORTEURS DE PROJETS ET LE MAINTIEN DES NOUVEAUX INSTALLÉS	
• ACTION 2.1.1 - Mettre en place une commission installation, transmission et foncier.....	14
• ACTION 2.1.2 - Accompagner financièrement les porteurs de projets.....	15
• ACTION 2.1.3 - Soutenir l'accompagnement technique des porteurs de projet..	16
• ACTION 2.1.4 - Faciliter l'intégration des porteurs de projets et jeunes installés dans le territoire.....	17
ENGAGEMENT 2.2 - FAVORISER LA TRANSMISSION DES FERMES EN VALORISANT LES PROJETS À VOCATION NOURRICIÈRE	
• ACTION 2.2.1 - Favoriser l'accompagnement à la transmission réalisé par les partenaires.....	18
• ACTION 2.2.2 - Accompagner la conduite du changement pour les cédants en mettant en place un projet pédagogique avec des étudiants ou futurs porteurs de projet.....	19
ENGAGEMENT 2.3 - FAVORISER L'ACCÈS AU FONCIER POUR LES PORTEURS DE PROJETS	
• ACTION 2.3.1 - Mettre en place une stratégie foncière.....	20
• ACTION 2.3.2 - Se laisser l'opportunité, en cohérence avec la srtratégie foncière, d'acquérir du foncier dans le but de promouvoir une agriculture nourricière.....	21
AXE 3.	
ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE DANS SA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE.....	22
ENGAGEMENT 3.1 - ACCOMPAGNER FINANCIÈREMENT ET TECHNIQUEMENT LES AGRICULTEURS QUI S'ENGAGENT DANS UNE TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE	
• ACTION 3.1.1 - Etude de répliquabilité du programme Terres de Sources et engagement dans la démarche en fonction des résultats de l'étude.....	24
• ACTION 3.1.2 - Soutenir l'accompagnement technique à l'agriculture biologique.....	25

ENGAGEMENT 3.2 - FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES DURABLES NOTAMMENT EN SOUTENANT LA CRÉATION DE DÉBOUCHÉS

- **ACTION 3.2.1** - Soutenir le développement des filières durables.....26
- **ACTION 3.2.2** - Développer les débouchés locaux pour les éleveurs.....27

ENGAGEMENT 3.3 - ENCOURAGER LA RESTAURATION ET LE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

- **ACTION 3.3.1** - Accompagner le développement des infrastructures agro-écologiques.....28

AXE 4. FAVORISER L'ACCÈS AUX PRODUITS LOCAUX29

ENGAGEMENT 4.1 - FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT LOCAL EN SOUTENANT LES PRODUCTEURS ET EN ACCOMPAGNANT LA STRUCTURATION DE LA LOGISTIQUE

- **ACTION 4.1.1** - Favoriser le développement des outils de transformation et logistiques.....31
- **ACTION 4.1.2** - Soutien à la transformation et à la commercialisation en circuit court.....32

ENGAGEMENT 4.2 - ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION LOCALE

- **ACTION 4.2.1** - Accompagner la mise en place de nouveaux modes de distribution ou la duplication d'outils existants.....33
- **ACTION 4.2.2** - Accompagner les collectivités dans les changements de pratiques d'achats alimentaires.....34
- **ACTION 4.2.3** - Accompagner les acteurs du territoire (artisans, restaurateurs, hébergeurs, associations..) vers une alimentation durable.....35
- **ACTION 4.2.4** - Faciliter l'identification et la visibilité des produits locaux pour le grand public.....36

AXE 5. AGIR POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE ET LOCALE.....37

ENGAGEMENT 5.1 - DÉVELOPPER LES APPROVISIONNEMENTS LOCAUX ET/OU BIO EN RESTAURATION COLLECTIVE

- **ACTION 5.1.1** - Accompagner techniquement la restauration collective pour développer ses approvisionnements en produits locaux et/ou bio.....39
- **ACTION 5.1.2** - Accompagner les cuisiniers sur leur montée en connaissances et compétences.....40
- **ACTION 5.1.3** - Accompagner la restauration dans l'atteinte des objectifs de la loi EGALIM.....41

ENGAGEMENT 5.2 - ACCOMPAGNER LES PRODUCTEURS POUR L'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

- **ACTION 5.2.1** - Assurer des débouchés pour les producteurs via la restauration collective.....42

ENGAGEMENT 5.3 - LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- **ACTION 5.3.1** - Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès d'un public scolaire ou périscolaire.....43
- **ACTION 5.3.2** - Mettre en place une démarche de réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.....44
- **ACTION 5.3.2** - Initiation d'une démarche de tri et collecte des biodéchets dans les cantines scolaires.....45

AXE 6.
ENCOURAGER UNE ALIMENTATION Saine ET LOCALE POUR TOUS.....46

ENGAGEMENT 6.1 - FAVORISER L'ADOPTION DE COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES SAINS ET DURABLES

- **ACTION 6.1.1** - Mettre en place et/ou soutenir des démarches de prévention nutritionnelle et relative à la santé environnementale.....48
- **ACTION 6.1.2** - Mettre en place des actions communes avec le CLS.....49

ENGAGEMENT 6.2 - FACILITER L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITÉ POUR LES POPULATIONS PRÉCAIRES

- **ACTION 6.2.1** - Accompagner les acteurs sociaux sur les sujets de précarité alimentaire.....50
- **ACTION 6.2.2** - Expérimenter un dispositif local de Sécurité Sociale de l'Alimentation sur le Pays Buriaud et la rive droite de Saintes.....51

ENGAGEMENT 6.3 - METTRE EN PLACE UN PLAN DE SENSIBILISATION À L'ALIMENTATION DURABLE

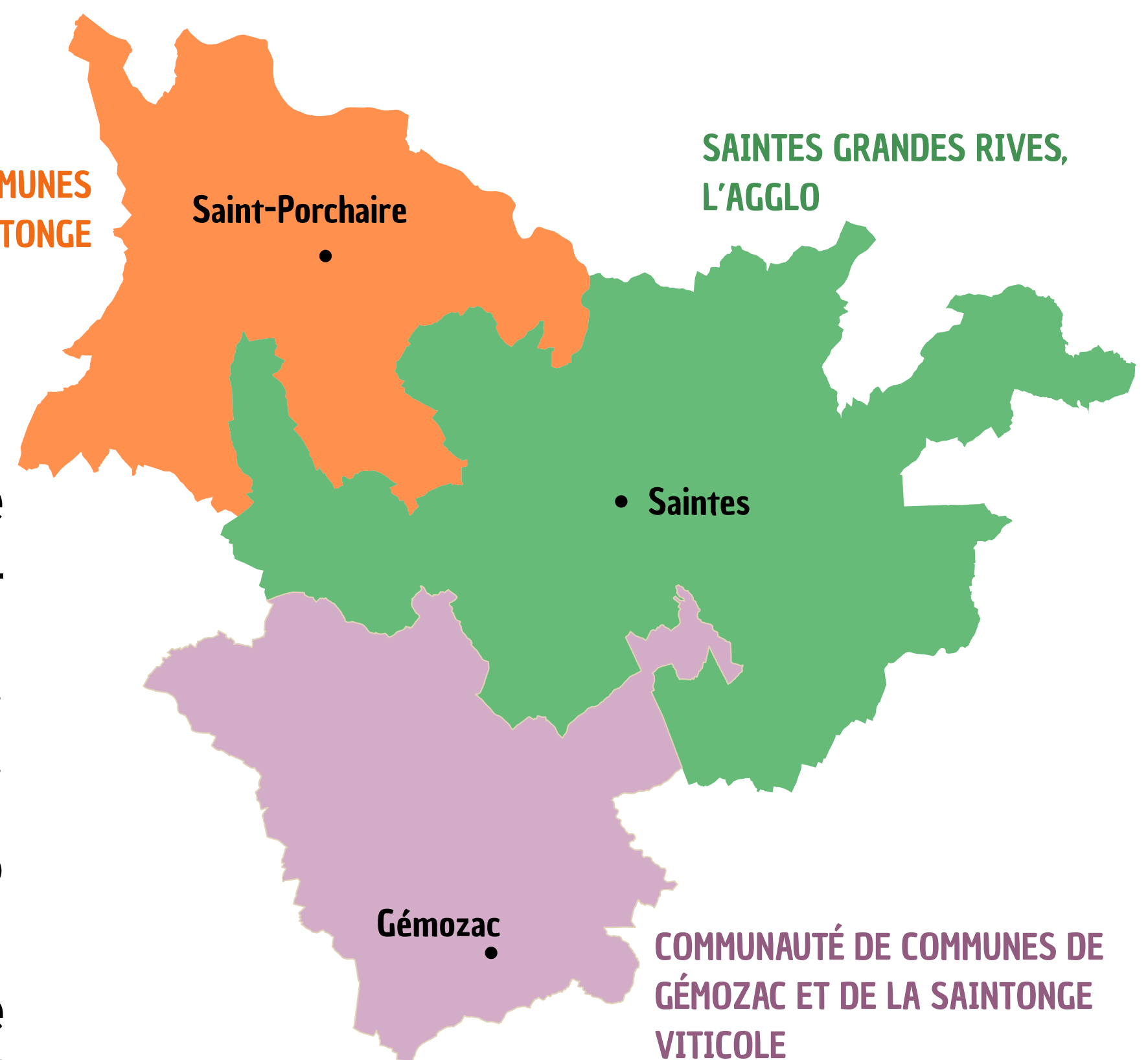
- **ACTION 6.3.1** - Mettre en place un plan de sensibilisation grand public.....52
- **ACTION 6.3.2** - Mettre en place un plan de sensibilisation pour le public scolaire et périscolaire.....53
- **ACTION 6.3.3** - Mettre en place un plan de sensibilisation pour les agents des collectivités porteuses du PAT.....54

CONTEXTE

Le territoire porteur du PAT

Le territoire du Pays de Saintonge Romane regroupe 3 EPCI en plein coeur de la Charente-Maritime :

- **Saintes Grandes Rives, l'Agglo (SGRA)** qui constitue le pôle d'attractivité et d'emploi du territoire avec 60 600 habitants et 36 communes ;
- La **Communauté de Communes Coeur de Saintonge (CCCS)**, un territoire rural de 17 765 habitants et 18 communes, qui bénéficie de l'attractivité de l'arrière-pays rochefortais et également de la ville de Saintes ;
- La **Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole (CCGSV)**, un territoire également rural, moins peuplé avec 14 806 habitants et 16 communes, qui se caractérise par la présence d'un tissu agricole, viticole et artisanal.



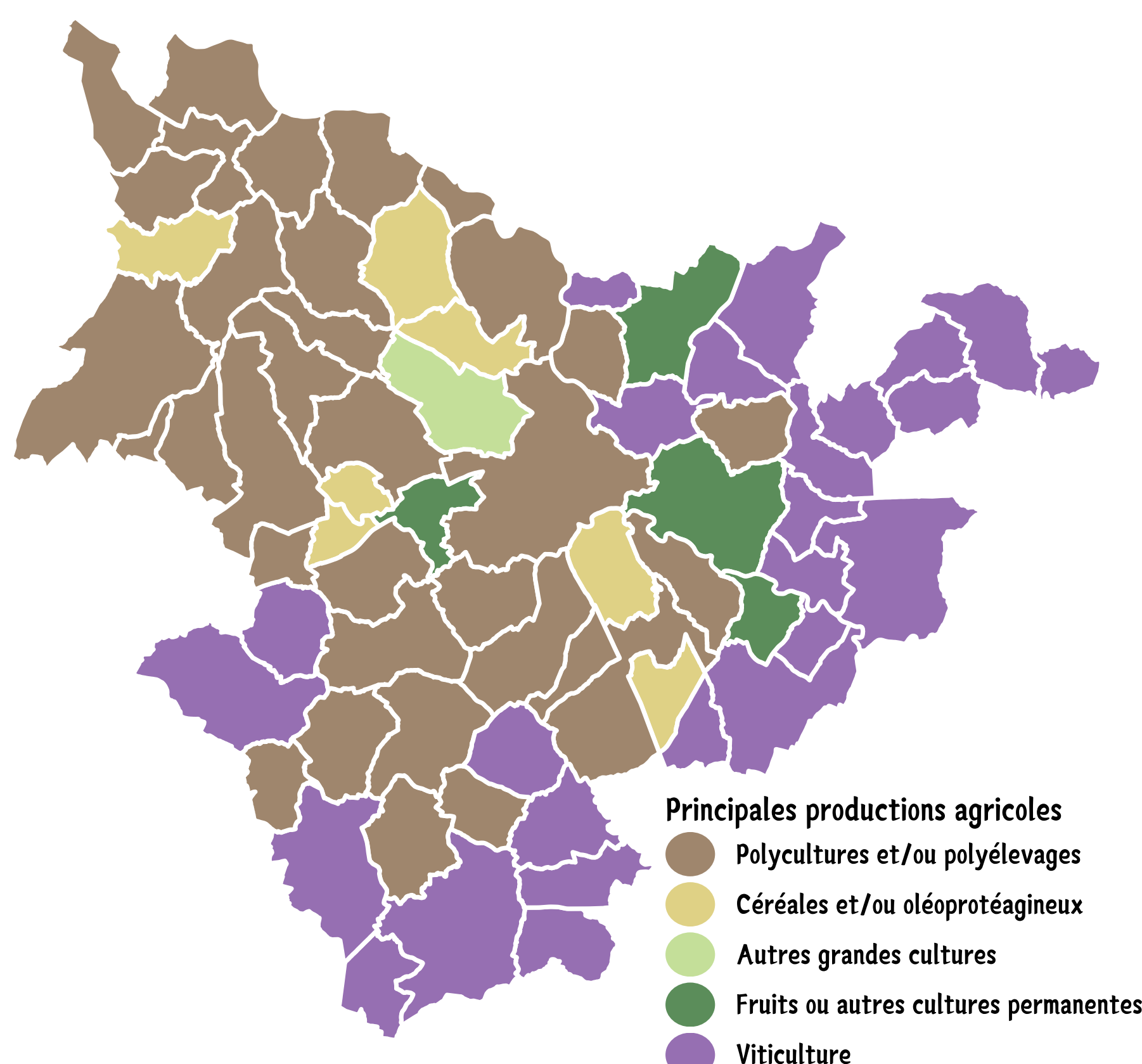
Le territoire du PAT couvre ainsi **70 communes** et rassemble environ **93 171 habitants**. Il connaît une croissance démographique de 5% entre 2010 et 2022 (INSEE 2022). La densité moyenne par habitant est de 92.3 habitants/km² (Charente-Maritime : 96.4 hab/km² - France : 106.9 hab/km²).

Il s'agit d'un **territoire à dominante rurale**, organisé autour d'une ville-centre, Saintes, principal pôle d'emplois et de services mais avec une part importante de la population vivant en zones rurales. Sa superficie est de 1 010 km², soit près de 15% de la superficie départementale. Sa **Surface Agricole Utile (SAU)** est de 68 410 ha, soit près de **68 % de la superficie totale**.

Le territoire offre une situation à mi-chemin, au cœur d'un réseau de villes d'emplois (Rochefort, Saintes, Saint Jean d'Angély, Royan, La Rochelle, etc.) mais

aussi à **proximité de zones touristiques importantes** et notamment la façade atlantique. Son **fort héritage patrimonial et ses qualités paysagères**, notamment avec les vallées de la Charente, de l'Arnoult, etc. en font un lieu au **cadre de vie attractif**.

D'un point de vue surface agricole, le territoire est caractérisé par la **forte présence des grandes cultures** mais aussi **de la vigne** avec la production de Cognac et de Pineau (Canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole, secteur du Pays Buriaud).



CONTEXTE

Méthodologie

1^{ÈRE} FEUILLE DE ROUTE 2022 - 2025

Juin 2021

Réalisation du diagnostic
du système alimentaire

Juin 2022

Validation de la 1^{ère} feuille de route
du PAT pour une durée de 3 ans

Octobre 2021

Forum des futurs souhaitables - Construction des
objectifs et chantiers prioritaires du PAT

2^{ÈME} FEUILLE DE ROUTE 2026 - 2028

Janvier 2025

Atelier Collectivité - Définition
et priorisation des enjeux

Juin 2025

Ateliers Thématiques Multi-acteurs
- Co-construction des actions

Mars 2025

Atelier Ouvert - Avis
citoyen

2^{ÈME} FEUILLE DE ROUTE 2026 - 2028

Juillet 2025

Élaboration 2^{ème} feuille
de route

Décembre 2025

Dépôt Demande de
reconnaissance Niveau 1

Novembre 2025

COPIL - Validation 2^{ème}
feuille de route

CONTEXTE

Un nouveau plan d'actions structuré en 6 grands axes avec 17 engagements :

ENCOURAGER UNE ALIMENTATION SAINE ET LOCALE POUR TOUS

- Favoriser l'adoption de comportements alimentaires sains et durables
- Faciliter l'accès à une alimentation locale et de qualité pour les populations précaires
- Mettre en place un plan de sensibilisation à l'alimentation durable

SOUTENIR ET DYNAMISER UNE AGRICULTURE NOURRICIÈRE

- Favoriser l'installation des porteurs de projets et le maintien des nouveaux installés
- Favoriser la transmission des fermes en valorisant les projets à vocation nourricière;
- Favoriser l'accès au foncier pour les porteurs de projets

AGIR POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE ET LOCALE

- Développer les approvisionnements locaux et/ou bio en restauration collective
- Accompagner les producteurs pour l'approvisionnement de la restauration collective
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

FAVORISER L'ACCÈS AUX PRODUITS LOCAUX

- Favoriser le développement de l'approvisionnement local en soutenant les producteurs et en accompagnant la structuration de la logistique
- Encourager le développement de la consommation locale

ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE DANS SA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

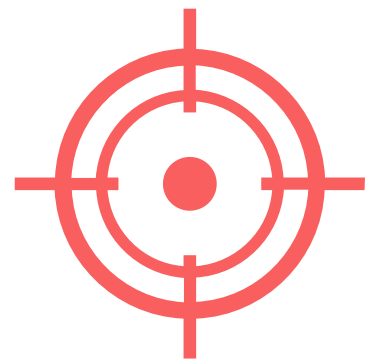
- Accompagner financièrement et techniquement les agriculteurs qui s'engagent dans une transition agroécologique.
- Favoriser le développement de filières durables notamment en soutenant la création de débouchés
- Encourager la restauration et le maintien des infrastructures agroécologiques



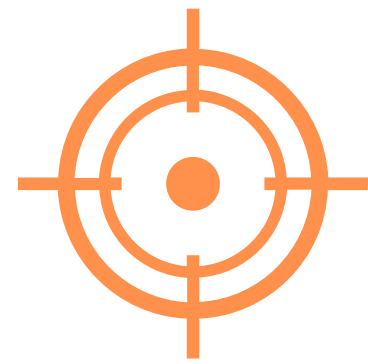
LÉGENDE

Indicateurs

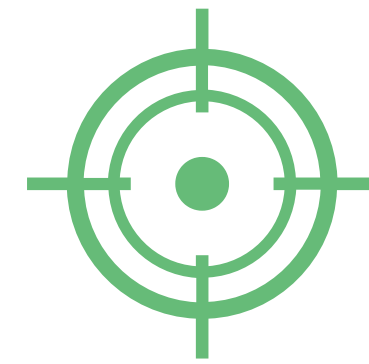
Impact attendu sur l'enjeu



Faible

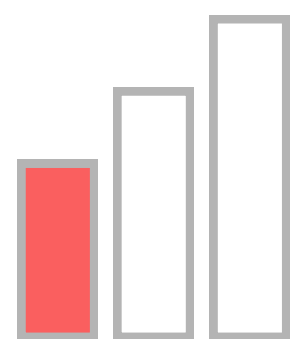


Moyen

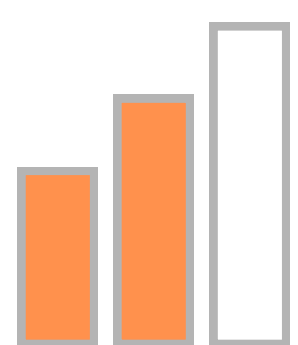


Fort

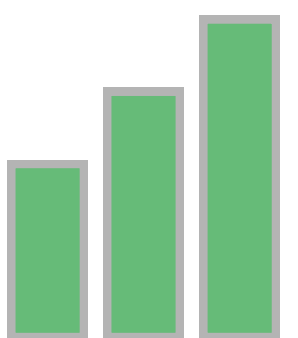
Maturité de l'action



Nouvelle, nécessitant une étude préalable



Nouvelle, mais pouvant être mise en œuvre rapidement

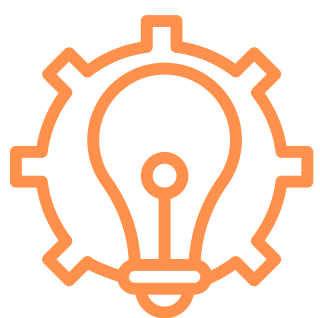


Action s'appuyant sur des projets déjà existants mais à amplifier dans le cadre du PAT

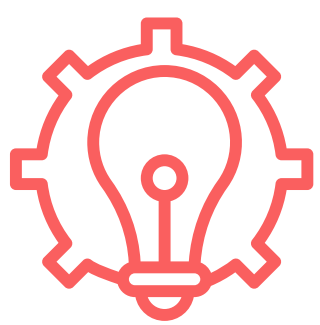
Nature de l'action



Très facile à mettre en œuvre - rapide, peu de moyens humains ou financiers ou s'appuyant sur des dispositifs existants

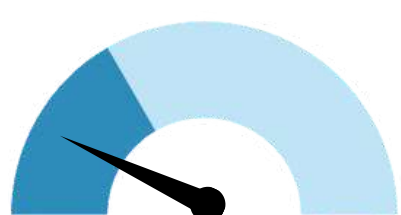


Facile à mettre en œuvre

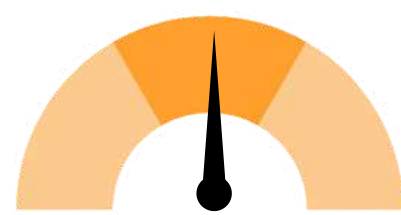


Action complexe - demandant des moyens humains et financiers importants, temps long de mise en œuvre

Niveau d'avancement de l'action



En réflexion



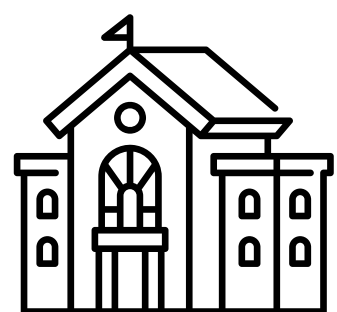
À lancer



En cours

LÉGENDE

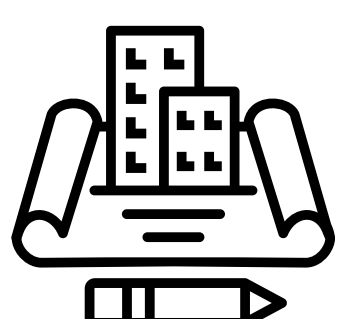
Thématiques



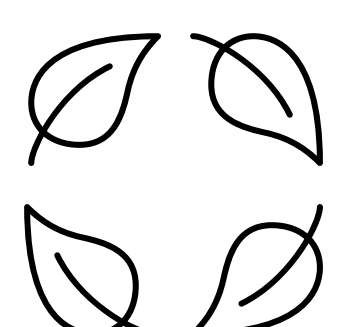
Gouvernance alimentaire du territoire



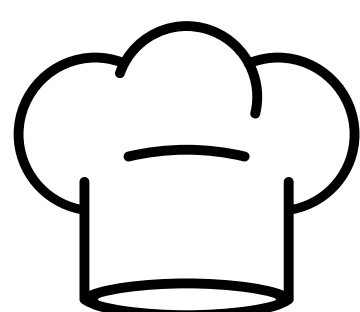
Économie alimentaire



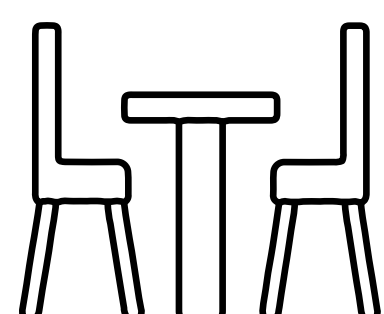
Foncier agricole et urbanisme



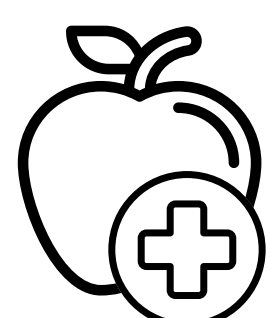
Environnement



Tourisme, mise en valeur du patrimoine
alimentaire et gastronomie



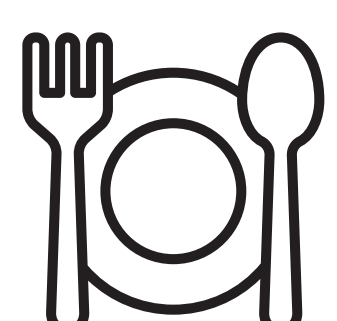
Accompagnement de la restauration collective



Nutrition Santé



Justice sociale dont lutte contre la précarité
alimentaire



Éducation à l'alimentation

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- **AAP** : Appel À Projet
- **AB** : Agriculture Biologique
- **ADEAR** : Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
- **ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- **BNI** : Bas Niveau d'Intrant
- **CARO** : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
- **CDC** : Communauté de Communes
- **CCCS** : Communauté de Communes Cœur de Saintonge
- **CCGSV** : Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole
- **CDA** : Communauté d'Agglomération
- **CGO** : Comptabilité Gestion Océan
- **COFIL** : Comité de Pilotage
- **COTECH** : Comité Technique
- **DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **EPTB** : Établissement Public Territorial de Bassin
- **GAB** : Groupement d'Agriculteurs Biologiques
- **GMS** : Grandes et Moyennes Surfaces
- **HVE** : Haute Valeur Environnementale
- **IAE** : Infrastructure Agro-Écologique
- **MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- **NA** : Nouvelle Aquitaine
- **OPA** : Organisme Professionnel Agricole
- **PAI** : Point Accueil Installation
- **PAT** : Projet Alimentaire Territorial
- **PGAE** : Plan de Gestion Agro-Écologique
- **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- **RHD** : Restauration Hors Domicile
- **SAFER** : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
- **SAU** : Superficie Agricole Utile
- **SCOT** : Schéma de Cohérence Territorial
- **SGRA** : Saintes Grandes Rives, l'Agglo Eaux
- **SIG** : Système d'Information Géographique
- **SPC** : Saveurs Paysannes Charentaises
- **ZRE** : Zone de Répartition des Eaux

AXE 1

ANIMER UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE

Cet objectif s'appuie sur la première programmation du **Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Saintonge Romane**, initiée à partir du diagnostic mené en 2020-2021 et formalisé dans la première feuille de route adoptée en 2022.

L'actualisation du diagnostic réalisé en 2025 confirme la nécessité de renforcer la coordination, la lisibilité et la capacité d'animation collective du PAT. L'enjeu majeur consiste désormais à **structurer une vision commune pour garantir une gouvernance partagée, représentative et opérationnelle à l'échelle du territoire**. La mise en œuvre du PAT révisé nécessite en effet une gouvernance renforcée, en capacité d'assurer la cohérence des actions, le suivi - évaluation, et la mobilisation durable des partenaires. Cette gouvernance élargie fera l'objet d'une formalisation : comité de pilotage, commission locale, groupes thématiques, comité local de l'alimentation.

Le diagnostic montre également un besoin crucial de **renforcer la communication autour des actions du PAT** : elle permet à la fois d'informer sur l'avancement du PAT mais aussi de valoriser et encourager les actions réalisées en lien avec les différents partenaires.

Une **démarche de suivi et d'évaluation** sera mise en place dans le but de faire le bilan des actions menées, réajuster le plan d'action au besoin et analyser l'impact du PAT sur le territoire. En parallèle, un observatoire sera mis en place, il constituera un véritable outil de pilotage faisant le lien entre la mise en œuvre des actions et leur impact sur le territoire.

Par ailleurs, le PAT s'inscrit dans un **écosystème de dynamiques territoriales**. Les synergies avec les autres PAT, les coopérations sur des projets communs (transformation, logistique, accès à l'alimentation, foncier, etc.) et l'échange d'expériences constituent des leviers structurants de montée en compétence et d'innovation territoriale.

AXE 1

ACTION 1.1 - DÉFINIR ET METTRE EN PLACE LA GOUVERNANCE DU PAT



Mise en place des différentes instances de pilotage, de mise en œuvre et de suivi des actions : COPIL, COTECH, Groupe de travail, Commissions dans les territoires.

ACTION 1.3 - RÉALISER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PAT POUR AJUSTER AU BESOIN LE PLAN D'ACTION

Les actions du PAT feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation réguliers afin d'en mesurer l'avancement et les résultats. Ce dispositif reposera sur un suivi annuel permettant d'ajuster le plan d'actions, et sur une évaluation finale à l'issue des cinq ans, destinée à dresser le bilan et à définir un nouveau programme.

ACTION 1.5 - DÉPLOYER ET METTRE À JOUR ANNUELLEMENT LE PLAN DE COMMUNICATION DU PAT

Définir et déployer un plan de communication commun à l'échelle du PAT, décliné au niveau des EPCI, en lien avec les chargées de mission et en cohérence avec leurs feuilles de route respectives. Évaluer régulièrement sa portée et son efficacité afin de l'ajuster territoires.

ACTION 1.7 - DÉVELOPPER LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE, ASSURER LA TRANSVERSALITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTES POLITIQUES ET FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE



ACTION 1.2 - PILOTER ET ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Mise en place de moyens, notamment humains, afin d'assurer la coordination générale et la mise en œuvre opérationnelle du PAT. La coordination portera sur l'organisation des instances de pilotage, l'actualisation du diagnostic ainsi que le suivi et l'évaluation des actions



ACTION 1.4 - METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DU PAT

Mise en place d'un observatoire du PAT afin de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du plan d'actions, d'améliorer la connaissance du système agricole et alimentaire territorial, de favoriser la concertation et le partage d'informations entre acteurs, d'appuyer la décision publique et l'action collective, et de valoriser le territoire en capitalisant les expériences.



ACTION 1.6 - DÉVELOPPER LA COOPÉRATION INTER-PAT À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

Participer aux réseaux d'animateurs et aux échanges avec d'autres PAT. Contribuer et participer aux événements départementaux, régionaux et nationaux dédiés à l'alimentation afin de renforcer les dynamiques partenariales et la diffusion des bonnes pratiques.



ACTION 1.8 - RECHERCHER ET MOBILISER DES FINANCEMENTS EXTERNES



AXE 2

SOUTENIR ET DYNAMISER UNE AGRICULTURE NOURRICIÈRE

Le diagnostic rappelle un constat préoccupant : la diminution continue du nombre d'exploitations, le vieillissement de la population agricole et la difficulté croissante à assurer le renouvellement des générations en agriculture. Ces tendances affectent directement la résilience alimentaire du territoire. L'objectif stratégique vise donc à agir simultanément sur l'installation, la transmission et l'accès au foncier.

Le diagnostic révèle plusieurs freins à l'installation et notamment : le manque d'accompagnement technique-post-installation, les problématiques économiques (revenus, accès aux financements, faibles débouchés), les difficultés d'accès au foncier ou encore les décalages entre les projets des cédants et les projets des porteurs de projet.

L'ambition du PAT est donc d'assurer le renouvellement des générations et le maintien des activités agricoles en contribuant à lever les freins identifiés (accès au foncier, viabilité économique, accompagnement technico-économique, fragilité face aux aléas) et en renforçant les dispositifs d'appui déjà existants au sein des organisations agricoles.

La création d'une commission installation, transmission et foncier permettra de renforcer l'articulation entre les différentes politiques territoriales. L'objectif étant de travailler en synergie avec les acteurs du territoire qui investissent déjà ces champs de compétence.

CHIFFRES CLÉS

- Part des agriculteurs ayant plus de 55 ans : 42%
- SAU : 68 410 ha dont 2 231 ha en agriculture biologique (3,2%)
- Nb d'exploitations : 942
- SAU moyenne des exploitations : 75 ha

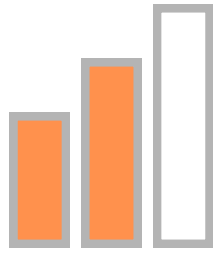
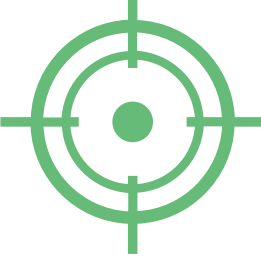
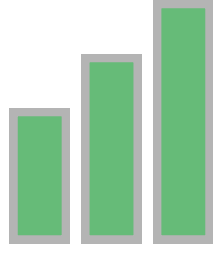
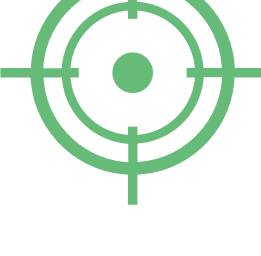
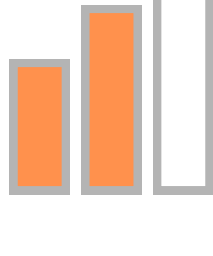
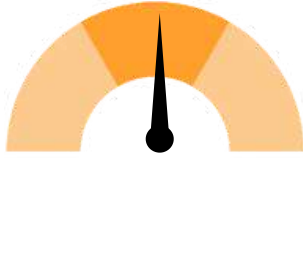
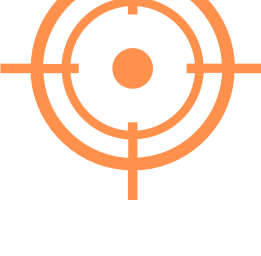
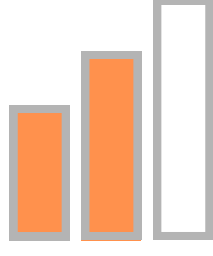
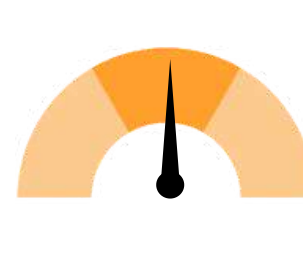
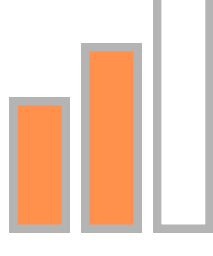
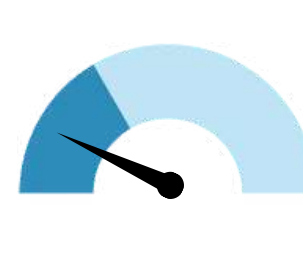
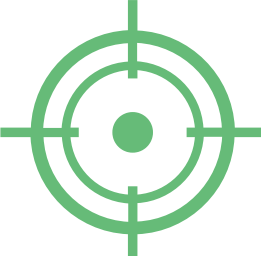
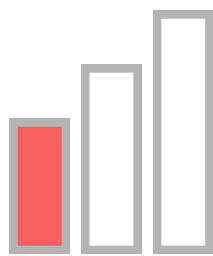
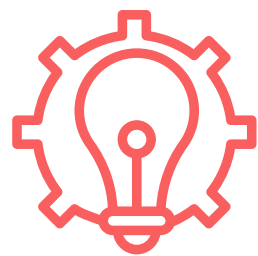
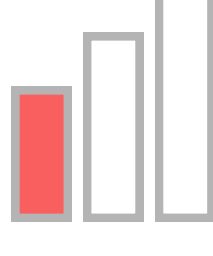
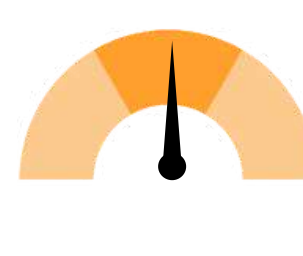
Données 2020

Cet axe se décline en 3 engagements :

- Favoriser l'installation des porteurs de projets et le maintien des nouveaux installés
- Favoriser la transmission des fermes en valorisant les projets à vocation nourricière
- Favoriser l'accès au foncier pour les porteurs de projets

AXE 2

SOUTENIR ET DYNAMISER UNE AGRICULTURE NOURRICIÈRE

	Impact attendu sur l'enjeu	Maturité de l'action	Nature de l'action	Niveau d'avancement de l'action
Engagement 2.1 : Favoriser l'installation des porteurs de projets et la pérennisation des nouveaux installés				
Action 2.1.1 - Mettre en place une commission installation, transmission et foncier				
Action 2.1.2 - Accompagner financièrement les porteurs de projets				
Action 2.1.3 - Soutenir l'accompagnement technique des porteurs de projets				
Action 2.1.4 - Faciliter l'intégration des porteurs de projets et jeunes installés dans le territoire				
Engagement 2.2 : Favoriser la transmission des fermes en valorisant les projets à vocation nourricière				
Action 2.2.1 - Favoriser l'accompagnement à la transmission réalisé par les partenaires				
Action 2.2.2 - Accompagner la conduite du changement pour les cédants en mettant en place un projet pédagogique avec des étudiants ou futurs porteurs de projet				
Engagement 2.3 : Favoriser l'accès au foncier pour les porteurs de projets				
Action 2.3.1 - Mettre en place une stratégie foncière				
Action 2.3.2 - Se laisser l'opportunité, en cohérence avec la stratégie foncière, d'acquérir du foncier dans le but de promouvoir une agriculture nourricière				



ENGAGEMENT 2.1

FAVORISER L'INSTALLATION DES PORTEURS DE PROJETS ET LE MAINTIEN DES NOUVEAUX INSTALLÉS

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Le manque de lisibilité sur le contexte d'installations, de transmission et les dynamiques foncières découlent d'un manque de lien entre les différents organismes d'accompagnements agricoles, mais également d'un manque de communication sur les démarches et outils d'accompagnement existants. L'animation d'une commission installation, transmission et foncier espère favoriser la mise en réseaux des différents acteurs.

Démarche :

- Mise en place et animation d'une commission foncière, installation et transmission (coordination et mise en réseau, suivi des installations, transmissions et dynamiques foncières...)
- Mise en place et animation d'un observatoire installation transmission foncier

Structure(s) porteuse(s)

SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre

Début de l'action 2026

Partenaire(s) identifié(s)

PAI, SAFER, Terres de liens, Chambre d'Agriculture, GAB17, CGO, CERFrance, ADEAR, COGEDIS, Crédit agricole, Crédit Mutuel, Agrocampus

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb partenariats formalisés,
- Nb commissions annuelles,
- Nb démarches facilitées par l'intermédiaire de la commission,
- Nb installations par rapport au nombre de départs
- Typologie des structures présentes



ENGAGEMENT 2.1

FAVORISER L'INSTALLATION DES PORTEURS DE PROJETS ET LE MAINTIEN DES NOUVEAUX INSTALLÉS

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Dans le cadre du PAT, les collectivités peuvent, par la mise en place d'aides économiques, soutenir l'installation en agriculture et la transformation et la commercialisation en circuits courts

Démarche :

- Aides économiques mises en place par SGRA à l'échelle de son territoire.

Montant de base : 5 000 € avec bonifications possibles.

- Agriculture biologique ou HVE = 2 500 €
- Productions animales sauf élevages canin, félin et activité équestre (l'activité d'élevage doit représenter au minimum 40 % de la production brute) : 2 500 €
- Activité de transformation et/ou de vente directe : 2 500 €
- Création nette d'emploi (salarié ou chef d'exploitation) : 2 500€
- Montant maximum par entreprise : 10 000 €

Structure(s) porteuse(s)

SGRA

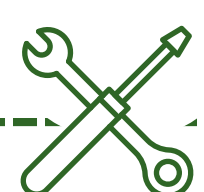
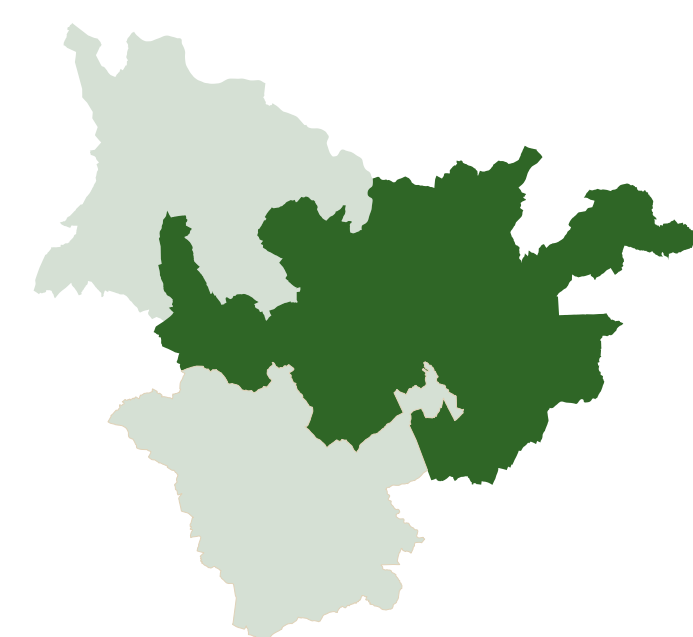
Calendrier de mise en oeuvre

Poursuite des aides lancées en 2025

Partenaire(s) identifié(s)

Région Nouvelle Aquitaine

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT

Moyens financiers :

- Enveloppe financière dédiée



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb de porteurs de projet ayant bénéficié de l'aide
- Montant moyen de la subvention accordée
- Montant total des subventions accordées



ENGAGEMENT 2.1

FAVORISER L'INSTALLATION DES PORTEURS DE PROJETS ET LE MAINTIEN DES NOUVEAUX INSTALLÉS

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

L'installation de nouveaux agriculteurs en circuits courts est un réel enjeu pour répondre à un objectif de sécurité alimentaire et de relocalisation de l'alimentation. L'accompagnement des porteurs de projets, déjà proposé par les organismes agricoles, est primordial pour la pérennisation de leurs activités. L'objectif est de renforcer ces dispositifs d'accompagnement en facilitant leur accès aux porteurs de projet.

Démarche :

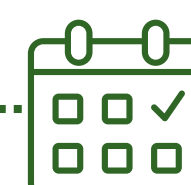
- Mise en place de conventions avec les organismes de conseil accompagnant les porteurs de projet souhaitant s'installer sur le territoire.
- Prise en charge d'une partie ou de la totalité du reste à charge du porteur de projets des prestations d'accompagnements (diagnostic de pré-installation, étude économique d'installation, suivi-post installation)
- Facilitation dans les démarches de parrainages et tutorats des porteurs de projets et jeunes installés
- Participation à l'organisation des temps d'informations et de formations des partenaires

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



Début de l'action 2026

Partenaire(s) identifié(s)



PAI, Chambre d'Agriculture, GAB17, CGO, CERFrance, ADEAR, COGEDIS

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT

Moyens financiers :

- Financement de prestations d'accompagnement



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb d'accompagnement financé par an
- Nb de partenariats formalisés
- Nb d'installation sur le territoire
- Nb de parrainages/tutorats facilités
- Nb de réunions organisées avec le soutien du PAT



ENGAGEMENT 2.1

FAVORISER L'INSTALLATION DES PORTEURS DE PROJETS ET LE MAINTIEN DES NOUVEAUX INSTALLÉS

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

La connaissance des porteurs de projet du contexte ainsi que des opportunités que présentent un territoire est souvent insuffisante. Pourtant, elle peut être un véritable levier pour faciliter les installations. Rendre attractif le territoire pour les porteurs de projet permet aussi de faciliter des installations qui répondent aux enjeux du PAT.

Démarche :

- Orientation des porteurs de projet vers les structures compétentes notamment le PAI
- Construction d'un support réunissant l'ensemble des informations utiles à l'installation (démarches, outils existants, contacts utiles, débouchés,...)
- Accompagnement dans la recherche de logement (recensement des bâtis vacants et sensibilisation des propriétaires)
- Accompagnement dans la recherche de débouchés

Structure(s) porteuse(s)

SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre

Début de l'action 2026

Partenaire(s) identifié(s)

DRAAF, Région Nouvelle Aquitaine, Département 17, PAI, Chambre d'agriculture, GAB17, Terre de liens, SAFER, ADEAR, Autres OPA, Bailleurs sociaux, Communes, Pays de Saintonge Romane, Autres acteurs économiques en lien avec le monde agricole

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb d'installation sur le territoire (évolution)
- Nb de porteurs de projet rencontré



ENGAGEMENT 2.2

FAVORISER LA TRANSMISSION DES FERMES EN VALORISANT LES PROJETS À VOCATION NOURRICIÈRE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Il est important d'anticiper et d'accompagner les cédants dans leurs processus de transmission afin de répondre au besoin de renouvellement des agriculteurs et tout en gardant comme objectif la résilience alimentaire du territoire.

Démarche :

- Recensement des cédants actuels et futurs
- Mise en place d'un observatoire foncier installation transmission
- Communication auprès des cédants sur l'ensemble des informations utiles dans leur processus de transmission (démarches, outils existants, contacts utiles, évènements,...)
- Participation au financement des diagnostics, audits transmission, formations & parrainage
- Participation à l'organisation de temps de rencontre entre les cédants et porteurs de projets (mise à disposition de locaux, communication,...)

Structure(s) porteuse(s)

SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre

Début de l'action 2026

Partenaire(s) identifié(s)

Convention avec : Terre de Liens, Chambre d'Agriculture

PAI, ADEAR, GAB17, MSA, Pays de Saintonge Romane

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains:

- Animation PAT
- Acteurs terrains pour le recensement
- Service SIG

Moyens financiers :

- Financement de prestation d'accompagnement



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb de accompagnements financés
- Nb de cédants et porteurs de projets présents aux évènements co-organisés par le PAT
- Nb de transmissions abouties par an

FAVORISER LA TRANSMISSION DES FERMES EN VALORISANT LES PROJETS À VOCATION NOURRICIÈRE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Il est important d'anticiper et d'accompagner les cédants dans leurs processus de transmission afin de répondre au besoin de renouvellement des agriculteurs et tout en gardant comme objectif la résilience alimentaire du territoire.

Démarche :

- Co-construction d'un projet Transmission - Installation avec les BTS agricole du territoire

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



Mise en oeuvre 2026 - 2028

Partenaire(s) identifié(s)



Chambre d'Agriculture (Service Installation - Transmission), AgroCampus de Saintonge (CFAA17, Lycée Georges Desclaudes (BTS), CFPPA)

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT

Moyens financiers :

- Financement des transports scolaires



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb de projets réalisés



ENGAGEMENT 2.3

FAVORISER L'ACCÈS AU FONCIER POUR LES PORTEURS DE PROJETS

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Les terres agricoles, qui représentent un bien commun, sont menacées de plus en plus par l'artificialisation. On observe également un agrandissement des parcelles agricoles accompagnés de pratiques agricoles aux impacts néfastes pour les écosystèmes. Un des principaux freins à l'installation est l'accès au foncier. Le territoire du PAT manque aujourd'hui d'activités agricoles nourricières, ainsi un travail sur la relocalisation de l'alimentation est nécessaire et passe notamment par réorientation de l'usage des terres.

Démarche :

- Réalisation d'un diagnostic territorial (occupation des sols, % du BIO, % des IAE, profils agriculteurs, friches...)
- Définition des objectifs stratégiques et des actions à mettre en place dans chaque EPCI
- Travailler sur la cohérence entre les enjeux du PAT et les outils de planification (PLUi, SCOT...)

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



Premiers travaux de réflexions courant 2026

Partenaire(s) identifié(s)



Convention avec : SAFER

Communes, ADEAR, Terre de Liens, Service Urbanisme, EAU17, EPTB, GAB17, Pays Saintonge Romane

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT

Moyens financiers :

- Financement études



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Évolution des indicateurs définis par les objectifs de la stratégie foncière par territoire
- Part des nouvelles surfaces d'espace nourriciers
- Part de la SAU

FAVORISER L'ACCÈS AU FONCIER POUR LES PORTEURS DE PROJETS

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Les terres agricoles, qui représentent un bien commun, sont menacées de plus en plus par l'artificialisation. On observe également un agrandissement des parcelles agricoles accompagnés de pratiques agricoles aux impacts néfastes pour les écosystèmes. Un des principaux freins à l'installation est l'accès au foncier. Le territoire du PAT manque aujourd'hui d'activités agricoles nourricières, ainsi un travail sur la relocalisation de l'alimentation est nécessaire et passe notamment par réorientation de l'usage des terres.

Démarche :

- Mettre en place un budget d'opportunité pour l'acquisition de foncier dans le but de promouvoir une agriculture nourricière

Structure(s) porteuse(s)

SGRA, CCCS, CCGSV

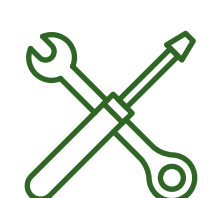
Calendrier de mise en oeuvre

Au fil de la construction des stratégies foncières

Partenaire(s) identifié(s)

SAFER

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT

Moyens financiers :

- Budget d'opportunité pour les acquisitions



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb d'hectares acquis

AXE 3

ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE DANS SA TRANSITION AGRO- ÉCOLOGIQUE.

Le territoire de la Saintonge Romane est marqué par un climat océanique tempéré, de plus en plus affecté par le changement climatique. La multiplication des épisodes de fortes chaleurs, des sécheresses estivales et des événements climatiques extrêmes accentue les tensions sur la ressource en eau, dans un contexte où les prélèvements par habitant sont supérieurs aux moyennes départementale et régionale.

L'agriculture locale repose en grande partie sur des systèmes de grandes cultures, historiquement productifs mais majoritairement intensifs. Ces modes de production, fondés sur l'utilisation d'intrants chimiques et sur des pratiques culturales telles que le labour, exercent des pressions significatives sur les sols, les ressources en eau et la biodiversité, tout en rendant les exploitations plus vulnérables face aux aléas climatiques et aux déficits hydriques.

Dans un contexte de bassin versant classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), impliquant une limitation des volumes prélevables, l'évolution des systèmes agricoles apparaît indispensable. L'accompagnement vers des pratiques agro-écologiques constitue un levier majeur pour renforcer la résilience des exploitations, réduire les impacts environnementaux et sécuriser durablement les usages agricoles.

Cet axe se décline en 3 engagements :

- ▶ Accompagner financièrement et techniquement les agriculteurs qui s'engagent dans une transition agro-écologique.
- ▶ Favoriser le développement de filières durables notamment en soutenant la création de débouchés
- ▶ Encourager la restauration et le maintien des infrastructures agro-écologiques

CHIFFRES CLÉS

Un patrimoine naturel protégé ...

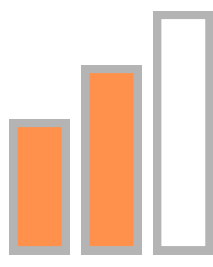
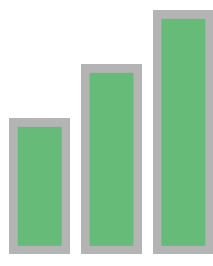
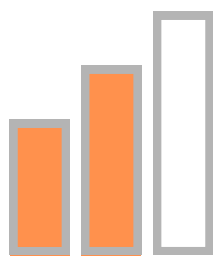
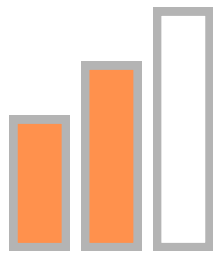
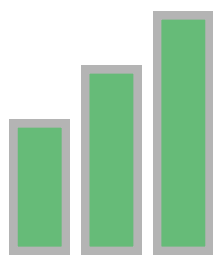
- Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique : 4
- Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux : 2
- Sites Natura 2000 : 8
- Autres espaces protégés : 8

... mais des ressources altérées

- Aires de captages prioritaires : 2

AXE 3

ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE DANS SA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE.

	Impact attendu sur l'enjeu	Maturité de l'action	Nature de l'action	Niveau d'avancement de l'action
Engagement 3.1 : Accompagner financièrement et techniquement les agriculteurs qui s'engagent dans une transition agro-écologique				
Action 3.1.1 - Etude de répliquabilité du programme Terres de Sources et engagement dans la démarche en fonction des résultats de l'étude				
Action 3.1.2 - Soutenir l'accompagnement technique à l'agriculture biologique				
Engagement 3.2 : Favoriser le développement de filières durables notamment en soutenant la création de débouchés				
Action 3.2.1 - Soutenir le développement des filières durables				
Action 3.2.2 - Développer les débouchés locaux pour les éleveurs				
Engagement 3.3 : Encourager la restauration et le maintien des infrastructures agro-écologiques				
Action 3.3.1 - Accompagner le développement des infrastructures agro-écologiques				

ACCOMPAGNER FINANCIÈREMENT ET TECHNIQUEMENT LES AGRICULTEURS QUI S'ENGAGENT DANS UNE TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Terres de Sources est une initiative portée par Eau du Bassin Rennais, visant à préserver la ressource en eau en soutenant et valorisant les bonnes pratiques agricoles locales dans une démarche de progrès. Elle répond également à l'enjeu d'un approvisionnement local et durable pour la restauration collective.

La démarche repose à la fois sur un marché innovant de fourniture de denrées alimentaires durables et locales et sur la rémunération des services environnementaux via des bonifications environnementales.

Démarche :

- Réalisation d'une étude de répliquabilité de la démarche. À l'issue de l'étude, positionnement des parties prenantes sur une éventuelle répliquabilité de la démarche en Charente-Maritime.

Structure(s) porteuse(s)

SGRA

Calendrier de mise en oeuvre

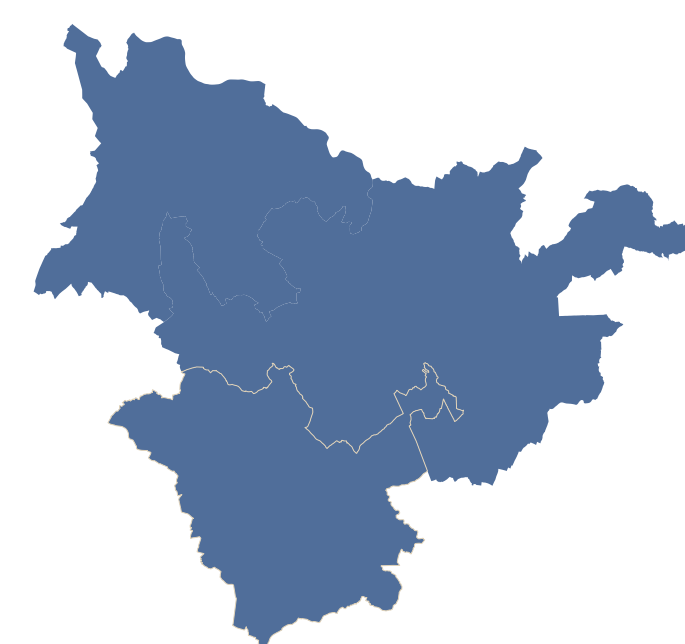
Phase d'étude 2025

Mise en oeuvre 2026

Partenaire(s) identifié(s)

EAU17, EPTB, CDA La Rochelle, CDC Aunis Sud, CARO, Chambre d'agriculture, Le Département 17

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT (coordination globale, mobilisation des agris...)
- Direction (relation partenaires, alliance nationale)
- Autres services internes (juridique, restauration collective)

Moyens financiers :

- À préciser



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb d'agriculteurs impliqués dans la démarche
- Volume de denrées alimentaires commandées dans le cadre du marché
- Montant des bonus environnementaux alloués aux agriculteurs



ENGAGEMENT 3.1

ACCOMPAGNER FINANCIÈREMENT ET TECHNIQUEMENT LES AGRICULTEURS QUI S'ENGAGENT DANS UNE TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Le diagnostic met en évidence une dégradation des ressources naturelles (eau, sols, air et biodiversité) étroitement liée aux pratiques agricoles actuelles. Ces constats soulignent la nécessité d'accompagner le secteur agricole dans sa transition agroécologique. Par ailleurs, malgré un contexte réglementaire et de santé publique favorable à la consommation de produits biologiques, notamment à travers la loi EGalim, les agriculteurs engagés en agriculture biologique rencontrent des difficultés croissantes pour maintenir la viabilité de leurs exploitations.

Démarche :

- Financement des différents accompagnements proposés par le GAB17 et la Chambre d'Agriculture (diagnostic conversion, accompagnement technique individuel, formation, tutorat)
- Soutien financier "Aléas sanitaires et climatiques" (exemple achat d'auxiliaires, bâches serres...)

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



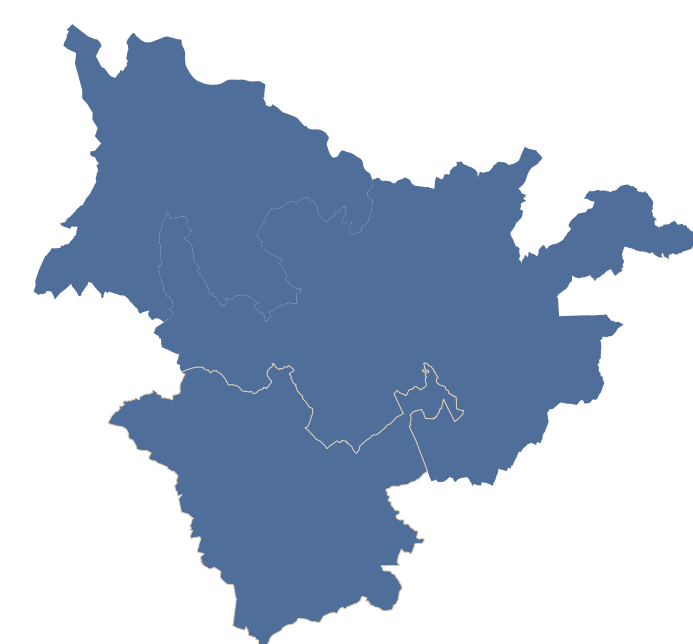
Début de l'action 2026

Partenaire(s) identifié(s)



Convention avec : GAB17, Chambre d'agriculture

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT

Moyens financiers :

- Financement des prestations d'accompagnement



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb de conversion en AB
- Évolution des exploitations en AB sur le territoire
- Évolution de la SAU en AB sur le territoire



ENGAGEMENT 3.2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES DURABLES NOTAMMENT EN SOUTENANT LA CRÉATION DE DÉBOUCHÉS

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Au regard du contexte agricole du territoire, le développement de filières locales durables constitue un levier essentiel pour la préservation des ressources naturelles. La diversification des assolements, ainsi que le développement de cultures à faible niveau d'intrants, sont des pratiques à encourager afin de réduire les pressions exercées sur les ressources en eau et sur les sols.

Démarche :

- ▶ Participation aux projets engagés par les partenaires sur les filières durables
- ▶ Réalisation d'un diagnostic territorial sur les potentiels et besoins des productions durables
- ▶ Sensibilisation les agriculteurs sur ces cultures
- ▶ Soutien à l'accompagnement technique et financier des agriculteurs au développement de ces cultures BNI
- ▶ Communication sur ces filières aux acteurs concernés (producteurs, artisans, restaurateurs...) et au grand public

Structure(s) porteuse(s)



EAU 17, EPTB

Calendrier de mise en oeuvre



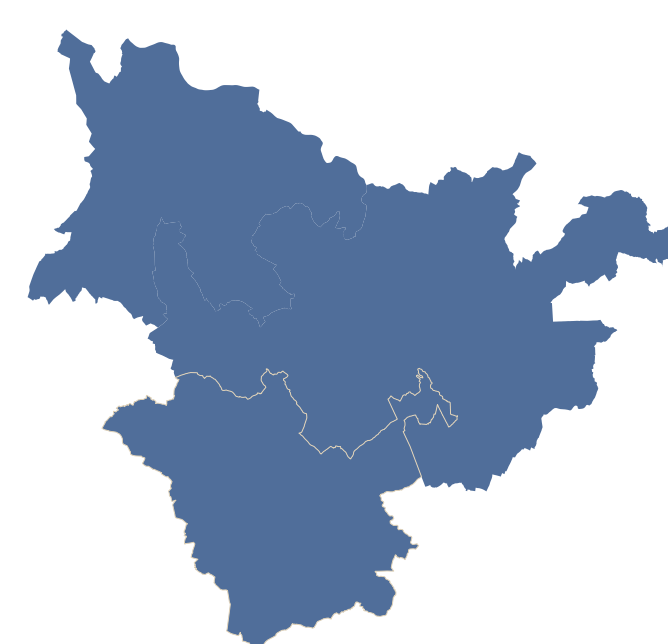
Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)



EPTB, Eau 17, GAB17, Chambre d'agriculture, Les Chanvriers de l'estuaires, Chanvre NA, Les coopératives & négoces, Acteurs des filières concernées, CREGENE, ...

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- ▶ Animation PAT

Moyens financiers :

- ▶ Financement des prestations d'accompagnement et des investissements



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- ▶ Nb d'agriculteurs sensibilisés
- ▶ Nb d'agriculteurs accompagnés
- ▶ Nb d'actions de communication
- ▶ Surface de cultures BNI



ENGAGEMENT 3.2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES DURABLES NOTAMMENT EN SOUTENANT LA CRÉATION DE DÉBOUCHÉS

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Le développement de débouchés locaux pour les éleveurs est un enjeu clé pour le territoire. L'élevage extensif permet le maintien des prairies permanentes, essentielles à la préservation de la biodiversité, des sols et de la ressource en eau. La structuration de débouchés locaux est donc indispensable pour assurer la viabilité économique des exploitations et pérenniser ces pratiques vertueuses.

Démarche :

- Favoriser l'atteinte de l'équilibre carcasse pour les éleveurs en travaillant avec les restaurations collectives, commerciales et les professionnels des métiers de bouche.
- S'appuyer sur les outils opérationnels du territoire (SAS Saveurs Paysannes Charentaises)

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)



Chambre d'agriculture, GAB17, Département, Atelier de découpe (SPC), Interbio, GMS, Artisans de bouche, communes

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT
- Service interne SGRA : Restauration collective



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- % surface des prairies du territoire
- Évolution du nb d'élevage du territoire
- Nb d'acteurs impliqués
- Évolution de la consommation de viande en locale (cantines, restaurants, bouchers, etc...)



ENGAGEMENT 3.3

ENCOURAGER LA RESTAURATION ET LE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

La destruction des éléments naturels ont des impacts sur notre environnement, dont la santé influence l'agriculture locale. La transition agricole ne se fera non sans la restauration des infrastructure agroécologiques, apportant différents services bénéfiques à la productivité d'un territoire.

Démarche :

- ▶ Accompagnement des communes volontaires à réaliser un PGAE
- ▶ Soutien financier pour réaliser un diagnostic à l'échelle de l'exploitation agricole
- ▶ Participation au maintien et à l'entretien des IAE déjà existants.
- ▶ Participation au développement des IAE

Structure(s) porteuse(s)

SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre

Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)

Chambre d'agriculture, Fédération des chasseurs 17, EPTB, EAU17, Pays de Saintonge Romane, communes

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- ▶ Animation PAT
- ▶ Service interne EPCI : Eaux et milieux naturels, Développement environnemental...

Moyens techniques :

- ▶ Outils de communication

Moyens financiers :

- ▶ Financement diagnostic



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- ▶ Évolution du km de haies du territoire
- ▶ % des communes ayant réalisé un PGAE
- ▶ Nb de diagnostic effectué
- ▶ Nb de projets d'implantation d'IAE accompagnés

AXE 4

FAVORISER L'ACCÈS AUX PRODUITS LOCAUX

Le territoire de la Saintonge Romane présente une dynamique de circuits courts plus marquée qu'à l'échelle départementale, avec 144 exploitations engagées, représentant 26 % des exploitations en circuits courts de la Charente-Maritime. Toutefois, ces circuits restent minoritaires et ne concernent qu'environ 14 % des producteurs. Leur développement est freiné par un nombre limité de transformateurs et d'opérateurs économiques, une faible sensibilisation des commerces alimentaires, ainsi que par des contraintes logistiques importantes.

Dans un contexte marqué par des attendus réglementaires et sociétaux croissants, le développement de l'approvisionnement en circuits de proximité nécessite l'existence d'une logistique locale structurée et mutualisée, condition indispensable à l'accès régulier et sécurisé des produits locaux pour les différents débouchés.

L'accès aux produits locaux reste par ailleurs inégal sur le territoire, marqué par une forte concentration des commerces alimentaires à Saintes et par un maillage commercial limité dans de nombreuses communes. Malgré l'existence de points de vente et d'initiatives locales, la lisibilité et l'accessibilité de l'offre locale demeurent à renforcer.

Dans ce contexte, cet axe vise à soutenir le développement de l'approvisionnement local en accompagnant les producteurs et la structuration de la logistique, tout en encourageant le développement de la consommation locale.

Cet axe se décline en 2 engagements :

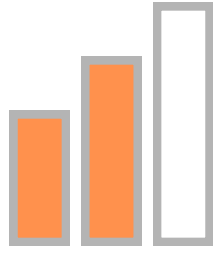
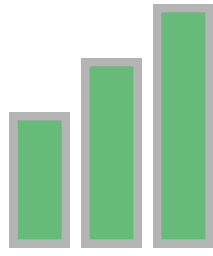
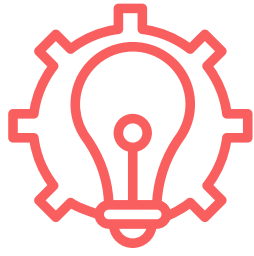
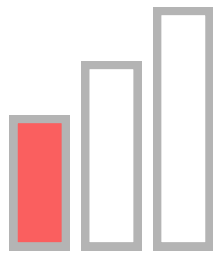
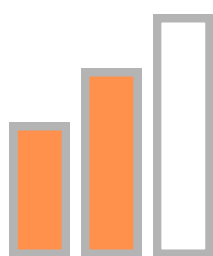
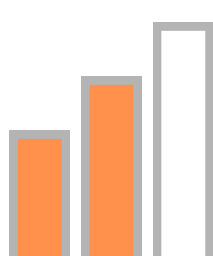
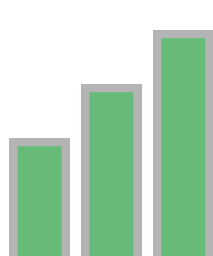
- ▶ Favoriser le développement de l'approvisionnement local en soutenant les producteurs et en accompagnant la structuration de la logistique
- ▶ Encourager le développement de la consommation locale

CHIFFRES CLÉS

- Nb d'habitants : 93 171
- Nb d'exploitations en circuit court : 144
- Communes possédant au moins un marché hebdomadaire : 12 sur 70.
- Part de la population dépendante de la voiture pour ses achats alimentaires : 51%

AXE 4

FAVORISER L'ACCÈS AUX PRODUITS LOCAUX

	Impact attendu sur l'enjeu	Maturité de l'action	Nature de l'action	Niveau d'avancement de l'action
Engagement 4.1 : Favoriser le développement de l'approvisionnement local en soutenant les producteurs et en accompagnant la structuration de la logistique				
Action 4.1.1 - Favoriser le développement des outils de transformation et logistiques				
Action 4.1.2 - Soutien à la transformation et à la commercialisation en circuit-court				
Engagement 4.2 : Encourager le développement de la consommation locale				
Action 4.2.1 - Accompagner la mise en place de nouveaux modes de distribution ou la duplication d'outils existants				
Action 4.2.2 - Accompagner les collectivités dans les changements de pratiques d'achats alimentaires				
Action 4.2.3 - Accompagner les acteurs du territoire (artisans, restaurateurs, hébergeurs, associations...) vers une alimentation durable				
Action 4.2.4 - Faciliter l'identification et la visibilité des produits locaux pour le grand public				



ENGAGEMENT 4.1

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT LOCAL EN SOUTENANT LES PRODUCTEURS ET EN ACCOMPAGNANT LA STRUCTURATION DE LA LOGISTIQUE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

La logistique représente aujourd'hui un frein pour les démarches de circuits courts de proximité (CCP). Sur le volet de la RHD, la gestion des commandes et les livraisons sont très chronophages tant pour les agents que pour les agriculteurs. Afin de les favoriser les CCP, le territoire a besoin d'avoir davantage d'outils pour favoriser la construction d'un maillage territoriale optimisant les circuits logistiques.

Démarche :

- Identification des outils de transformation et de logistique existants et leurs potentiels
- Accompagnement dans la mise en place d'outils logistiques
- Accompagnement des porteurs de projets dans leur implantation locale

Structure(s) porteuse(s)

SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre

Début des réflexions à court terme (2026 - 2027)

Partenaire(s) identifié(s)

Chambre d'agriculture, AFIPAR, GAB17, IEPR Service, Saint-Fiacre

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT

Moyens financiers :

- Montant des aides financières à définir



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb de projets accompagnés
- Nb de producteurs impliqués dans l'action



ENGAGEMENT 4.1

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT LOCAL EN SOUTENANT LES PRODUCTEURS ET EN ACCOMPAGNANT LA STRUCTURATION DE LA LOGISTIQUE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Le soutien aux projets émergents portés par des agriculteurs qui souhaitent développer leur activité en circuits courts permettra renforcer l'offre locale du territoire.

Démarche :

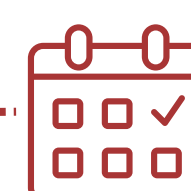
- ▶ Soutien à l'investissement (SGRA) pour la transformation et la commercialisation. Aide de 20% des investissements éligibles plafonnée à 50 000 €. *Sont éligibles :*
 - Investissements immobiliers pour la transformation ou le point de vente
 - Équipements de l'outil de transformation : ligne de transformation, matériel de stockage,...
 - Équipements du point de vente : encaissement, logiciels, balances, terminaux de paiement...
 - Véhicules de transport nécessaires à l'activité de transformation ou de vente directe
 - Frais de communication

Structure(s) porteuse(s)



SGRA

Calendrier de mise en oeuvre



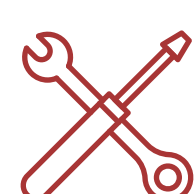
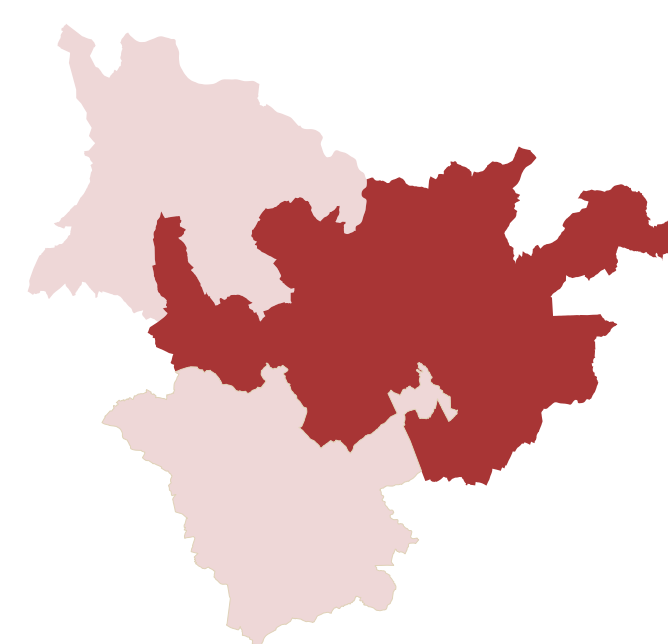
Poursuite des aides lancées en 2025

Partenaire(s) identifié(s)



Région Nouvelle Aquitaine

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT

Moyens financiers :

- Enveloppe financière dédiée



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb de projets accompagnés
- Budget total des subventions allouées

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION LOCALE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Le territoire fait face à une diversification des attentes des consommateurs en matière de qualité, de proximité, de prix et de valeurs. Bien que plusieurs initiatives locales émergent, celles-ci demeurent parfois peu coordonnées ou insuffisamment visibles. Par ailleurs, certaines zones restent insuffisamment desservies en produits alimentaires locaux, soulignant la nécessité de mieux rapprocher l'offre agricole et artisanale de la demande locale.

Démarche :

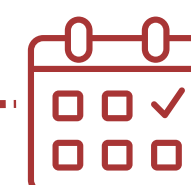
- Réalisation d'un diagnostic sur l'offre et de la demande
- Appui à la création de nouveaux projets de distribution via un accompagnement technique et financier (ingénierie, animation).
- Communication et sensibilisation des habitants aux nouveaux dispositifs.

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



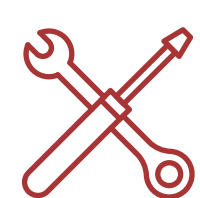
Lancement d'un diagnostic en 2026

Partenaire(s) identifié(s)



Communes, EPCI, Associations de consommateurs, Producteurs locaux, Chambre d'agriculture, Structures de l'ESS, GAB17, AFIPAR, Interbio NA

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT
- Stagiaire

Moyens techniques :

- Outil de sondage, SIG



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb de nouveaux points de distribution créés ou renforcés par rapport au nombre de points initial
- Réalisation du diagnostic



ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION LOCALE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Les collectivités organisent de nombreuses manifestations et événements (fêtes, salons, repas), générant des achats réguliers de denrées alimentaires. Ces occasions constituent un levier important de promotion de l'alimentation durable. De plus, les marchés publics constituent également un outil structurant pour le développement des filières locales, même si ces enjeux ne sont pas encore systématiquement intégrés dans l'ensemble des politiques publiques locales.

Démarche :

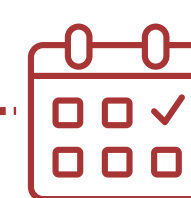
- ▶ État des lieux des pratiques d'achats au sein des collectivités
- ▶ Élaboration d'un outil méthodologique à destination des collectivités
- ▶ Sensibilisation des élus
- ▶ Accompagnements individuels des collectivités
- ▶ Mise en réseau des communes engagées pour favoriser l'échange de bonnes pratiques

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)



Collectivités, Associations, Professionnel de l'alimentation durable et saine

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- ▶ Animation PAT

Moyens techniques :

- ▶ Création d'outils partagés

Moyens financiers :

- ▶ Coût production d'outils



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- ▶ Nb de collectivités ayant adopté une stratégie alimentaire
- ▶ Nb d'événements intégrant des critères d'achats durables
- ▶ Nb d'accompagnements

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION LOCALE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Les acteurs du territoire (artisans, restaurateurs, hébergeurs...) constituent des relais essentiels pour la promotion des produits locaux et d'une alimentation durable. Malgré une volonté d'engagement exprimée par certains d'entre eux, des freins persistent, notamment en matière de coûts, de logistique et de connaissance de l'offre locale. Un accompagnement adapté apparaît donc nécessaire afin de lever ces obstacles et de valoriser pleinement le rôle du tourisme, de la restauration et des événements locaux comme vitrines du territoire.

Démarche :

- Faire connaître l'offre locale auprès des acteurs du territoire (communication, événement..)
- Mise en place d'un label ou d'une charte pour les acteurs engagés en s'appuyant sur l'existant (exemple : label "Village gourmand")
- Valorisation des acteurs engagés dans des démarches d'alimentation durable (reportages, carte interactive, événements).

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



Début de l'action en 2026

Partenaire(s) identifié(s)



CMA, CCI, Syndicats professionnels, Offices de tourisme, Producteurs locaux, Collectivités, Chambre d'agriculture, InterBIO, GAB17

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT

Moyens techniques :

- Support de communication, SIG

Moyens financiers :

- Coût production d'outils de communication



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb d'acteurs engagés dans la démarche



ENGAGEMENT 4.2

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION LOCALE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Le territoire dispose de plusieurs outils visant à valoriser les produits locaux, portés à la fois par des acteurs institutionnels tels que le Guide de Producteurs Fermiers ou la marque départementale + de 17 dans nos assiettes, et par des initiatives privées ou associatives (marchés, événements à la ferme, dispositifs de valorisation touristique). Dans ce contexte, la collectivité souhaite contribuer activement à la promotion et à la valorisation de ces outils existants, ainsi qu'à l'amélioration de la collecte et du partage des données. Cette mise en coordination vise à renforcer l'efficacité des dispositifs, à mieux relayer l'information auprès des publics ciblés et à éviter la sur-sollicitation des agriculteurs.

Démarche :

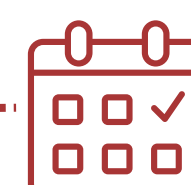
- Mise à jour annuelle du Guide des producteurs de Saintonge Romane
- Identification des producteurs locaux sur les marchés de plein vent
- Développement d'outils à destination du grand public
- Être relais des différentes politiques alimentaires
- Appui aux outils de promotion des circuits courts du Département (manger17 et + de 17 dans nos assiettes), en faire la promotion auprès du grand public et des producteurs

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)



Communes, EPCI, Producteurs, Partenaires agricoles, Offices de tourisme, Pays de Saintonge Romane, Département

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT
- Service interne SGRA : Communication



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb d'édition du guide des producteurs
- Nb de producteurs associés à l'action

AXE 5

AGIR POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE ET LOCALE

La restauration collective joue un rôle structurant dans l'alimentation du territoire et constitue un levier majeur de la transition alimentaire. Intergénérationnelle et à vocation sociale, elle permet l'accès à une alimentation équilibrée et de qualité pour tous. Sur le territoire de la Saintonge Romane, elle représente plus de 5,3 millions de repas servis chaque année, principalement dans les secteurs scolaire et médico-social.

Par son poids économique et ses volumes d'achat, la restauration collective est un outil clé pour soutenir l'approvisionnement local, accompagner la transition des filières agricoles et réduire les impacts environnementaux. Elle constitue également un levier privilégié de sensibilisation des publics à une alimentation plus durable.

L'évolution des pratiques en restauration collective est aujourd'hui encadrée par un cadre réglementaire ambitieux. La loi EGAlim, renforcée par les lois Climat et Résilience et AGECL, fixe des objectifs en matière de produits de qualité et durables, d'approvisionnement local et de réduction du gaspillage alimentaire, engageant les collectivités dans une transformation progressive de leurs pratiques.

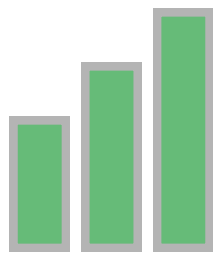
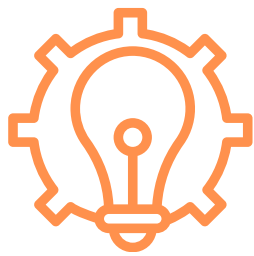
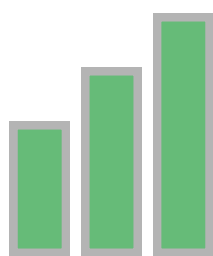
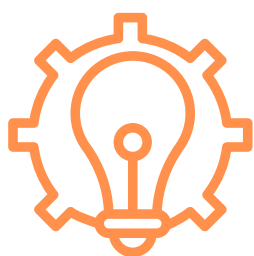
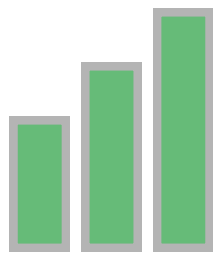
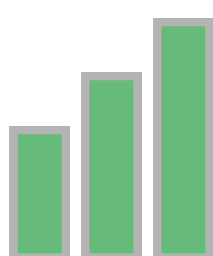
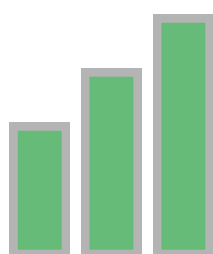
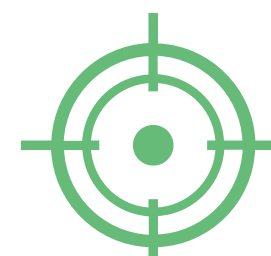
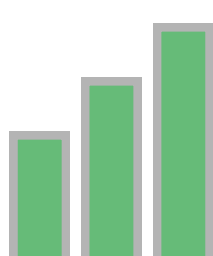
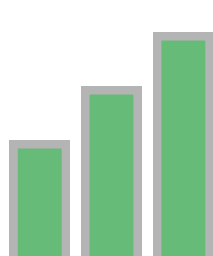
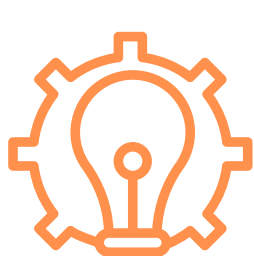
Cependant, la mise en œuvre de ces objectifs reste complexe pour de nombreux établissements. Les gestionnaires sont confrontés à des contraintes organisationnelles, réglementaires et financières, notamment liées aux règles des marchés publics, aux coûts d'approvisionnement, aux adaptations nécessaires des équipements et aux contraintes logistiques, particulièrement marquées pour les cantines de petite taille. Ces difficultés soulignent la nécessité d'un accompagnement renforcé afin de permettre à la restauration collective de jouer pleinement son rôle dans la transition vers un système alimentaire durable et local.

Cet axe se décline en 3 engagements :

- ▶ Développer les approvisionnements locaux et/ou bio en restauration collective
- ▶ Accompagner les producteurs pour l'approvisionnement de la restauration collective
- ▶ Lutter contre le gaspillage alimentaire

AXE 5

AGIR POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE ET LOCALE

	Impact attendu sur l'enjeu	Maturité de l'action	Nature de l'action	Niveau d'avancement de l'action
Engagement 5.1 : Développer les approvisionnements locaux et/ou bio en restauration collective				
Action 5.1.1 - Accompagner techniquement la restauration collective pour développer ses approvisionnements en produits locaux et/ou bio				
Action 5.1.2 - Accompagner les cuisiniers sur leur montée en connaissances et compétences				
Action 5.1.3 - Accompagner la restauration dans l'atteinte des objectifs de la loi EGALIM				
Engagement 5.2 : Accompagner les producteurs pour l'approvisionnement de la restauration collective				
Action 5.2.1 - Assurer des débouchés pour les producteurs via la restauration collective				
Engagement 5.3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire				
Action 5.3.1 - Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès d'un public scolaire ou périscolaire				
Action 5.3.2 - Mettre en place une démarche de réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires				
Action 5.3.3 - Initiation d'une démarche de tri et collecte des biodéchets dans les cantines scolaires				

ENGAGEMENT 5.1

DÉVELOPPER LES APPROVISIONNEMENTS LOCAUX ET/OU BIO EN RESTAURATION COLLECTIVE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

La restauration collective représente un débouché intéressant pour le territoire avec plus de 15 800 repas par jour servis dans les différents établissements scolaires du territoire. Cependant, les établissements font face à de nombreuses difficultés (manque de connaissance de l'offre locale, construction des marchés publics, manque d'équipements adaptés...) qui expliquent une part des produits locaux et durables dans les achats encore faible.

Démarche :

- ▶ Développement et animation d'une communauté d'acheteurs
- ▶ Accompagnement dans la mise en œuvre des dispositifs de l'état (LFE, Ma Cantine à 1€,...)
- ▶ Création d'outils mutualisés (annuaire des fournisseurs, plan alimentaire commun,...)
- ▶ Appui à la rédaction de marchés publics
- ▶ Animation de rencontres entre fournisseurs et acheteurs

Structure(s) porteuse(s)

SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre

Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)

Communes, EPCI, Producteurs, Partenaires agricoles, Juristes, InterBio Nouvelle-Aquitaine, IEPR Service, Saint-Fiacre, Chambre d'Agriculture, GAB17

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- ▶ Animation PAT
- ▶ Service interne SGRA : Restauration Collective
- ▶ Juriste



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- ▶ Nb d'établissements accompagnés
- ▶ Nb de marchés publics co-construits
- ▶ Part des produits locaux/bio et évolution
- ▶ Nb de producteurs locaux contractualisés

ENGAGEMENT 5.1

DÉVELOPPER LES APPROVISIONNEMENTS LOCAUX ET/OU BIO EN RESTAURATION COLLECTIVE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

La réussite de l'introduction de produits biologiques et locaux repose sur les compétences et l'adhésion des équipes de cuisine. Toutefois, l'accès à la formation continue reste limité et l'offre existante, notamment via le CNFPT, demeure insuffisante sur les enjeux de l'alimentation durable. Un accompagnement des agents dans leur montée en compétences et en connaissances apparaît donc nécessaire, notamment à travers des formats de formation innovants encore peu développés.

Démarche :

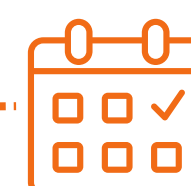
- ▶ Mise en place d'un plan de formation pluriannuel
- ▶ Diffusion d'informations pratiques et réglementaires
- ▶ Valorisation des pratiques (portraits, échanges,...)

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)



Centres de formation (CNFPT, lycées hôteliers), cuisiniers et chefs formateurs locaux, intervenants externes (SCIC Nourrir l'avenir, diététicienne, etc...)

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- ▶ Animation PAT
- ▶ Service interne SGRA : Restauration Collective
- ▶ Prestataire spécialisé

Moyens financiers :

- ▶ Coût des formations



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb de formations réalisées
- Nb d'agents formés
- Thématiques couvertes par les formations

ENGAGEMENT 5.1

DÉVELOPPER LES APPROVISIONNEMENTS LOCAUX ET/OU BIO EN RESTAURATION COLLECTIVE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

La loi EGAlim fixe des objectifs ambitieux en matière d'introduction de produits de qualité, durables et biologiques en restauration collective, afin d'accompagner la transition alimentaire des territoires. Toutefois, sa mise en œuvre demeure inégale selon les établissements. Les collectivités font face à des contraintes techniques, financières et réglementaires, ainsi qu'à des difficultés liées à la commande publique et aux conditions de travail. Un accompagnement global apparaît donc nécessaire pour faciliter l'atteinte des objectifs EGAlim et favoriser l'évolution des pratiques.

Démarche :

- ▶ Accompagnement des cantines au suivi des objectifs et à la télédéclaration
- ▶ Formation des gestionnaires à la réglementation et aux leviers disponibles
- ▶ Appui à la définition d'un plan d'action (priorisation, sourcing, adaptation des menus,...)

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)



Services de l'État (DRAAF, DREAL), collectivités et gestionnaires de restauration, Interbio Nouvelle-Aquitaine

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- ▶ Animation PAT
- ▶ Service interne SGRA : Restauration Collective

Moyens techniques :

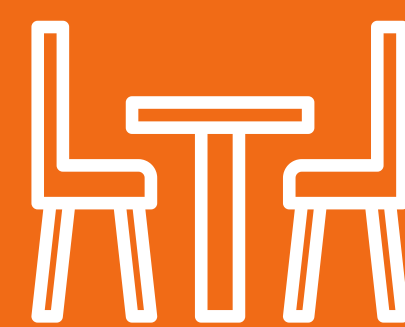
- ▶ Outils de diagnostic et de suivi adaptés



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- ▶ Taux de télédéclaration sur macantine
- ▶ Évolution de la part des produits durable et bio dans les collectivités
- ▶ Taux d'atteinte des objectifs EGALIM par établissement
- ▶ Nb d'agents formés



ENGAGEMENT 5.2

ACCOMPAGNER LES PRODUCTEURS POUR L'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Le développement des approvisionnements locaux en restauration collective constitue un levier structurant pour soutenir durablement l'agriculture du territoire. Toutefois, une meilleure interconnaissance entre producteurs et acteurs de la restauration collective reste nécessaire, notamment sur les attentes respectives en matière de volumes, de logistique, de contraintes administratives et économiques.

Démarche :

- Identification des besoins des restaurants collectifs (volumes, produits, fréquences).
- Sourcing de collectifs de producteurs ou de producteurs individuels.
- Mise en relation avec les producteurs capables de répondre aux besoins.
- Aide à la contractualisation ou à la réponse aux appels d'offres publics.

Structure(s) porteuse(s)

SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre

Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)

Producteurs, plateformes de logistique et de distribution, Chambre d'agriculture, collectivités, gestionnaires de restauration

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT
- Service interne SGRA : Restauration scolaire



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb de producteurs impliqués et ayant contractualisé avec la restauration collective
- Part des produits locaux dans les approvisionnements des cantines
- Nb de lots dédiés à l'offre locale dans les différents marchés publics.

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

La réduction du gaspillage alimentaire répond à des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, en limitant les émissions de gaz à effet de serre, la consommation inutile de ressources et les coûts liés au gaspillage, tout en valorisant le travail des agriculteurs. La sensibilisation des publics scolaires et périscolaires constitue un levier essentiel, tant parce que le gaspillage reste important dans les cantines, que parce que ces jeunes peuvent devenir des conso'acteurs et des vecteurs de changement au sein de leur entourage.

Démarche :

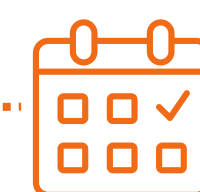
- ▶ Organisation d'ateliers sur les temps périscolaires et scolaires
- ▶ Création de supports adaptés (affiches, vidéos, livrets, panneaux de cantine...).
- ▶ Animation de semaines thématiques dans les écoles : « semaine antigaspi », « zéro pain perdu », etc.

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)



Équipe pédagogique, animateurs périscolaires, conseillers pédagogiques de l'Education Nationale, associations d'éducation à l'alimentation (Terdev, Les Petits Débrouillards, Action Conso...), CYCLAD, ADEME, État

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- ▶ Animation PAT
- ▶ Service interne EPCI : Restauration Collective, Enfance Jeunesse
- ▶ Intervenants extérieurs

Moyens techniques :

- ▶ Kit pédagogique, outils communication

Moyens financiers :

- ▶ Coût animations



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- ▶ Nb d'élèves sensibilisés
- ▶ Nb d'écoles participantes
- ▶ Évolution des résultats de campagnes de pesées

METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE DE RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES CANTINES SCOLAIRES

ENGAGEMENT 5.3

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

La réduction du gaspillage alimentaire répond à des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, en limitant les émissions de gaz à effet de serre, la consommation inutile de ressources et les coûts liés au gaspillage, tout en valorisant le travail des agriculteurs. Elle nécessite la mise en place d'actions concrètes au sein des cuisines et des réfectoires avec une implication forte de l'ensemble des acteurs liés à la cantine (équipes techniques, convives, enseignants, élus...)

Démarche :

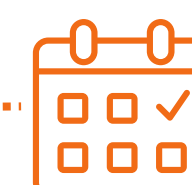
- ▶ Réalisation d'un diagnostic et de campagnes de pesées dans les cantines
- ▶ Formation des équipes de cuisine.
- ▶ Mise en place de solutions pratiques en fonction de l'analyse du diagnostic

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)



Communes, Équipes pédagogiques, CYCLAD, associations spécialisées, ADEME, État

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- ▶ Animation PAT
- ▶ Service interne EPCI : Restauration Collective
- ▶ Intervenants extérieurs

Moyens techniques :

- ▶ Outils de pesées

Moyens financiers :

- ▶ Coût formations et outils de pesées



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- ▶ Évolution des résultats des campagnes de pesées
- ▶ Nb de cantines impliquées
- ▶ Nb d'agents formés



ENGAGEMENT 5.3

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Pour détourner le flux des biodéchets des DMA et valoriser cette ressource organique (retour à la terre, méthanisation), la loi AGEC impose le tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets à partir du 31 décembre 2023.

Démarche :

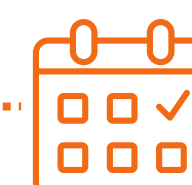
- ▶ Accompagner la mise en place du tri à la source et la collecte des biodéchets dans les cantines d'écoles notamment dans celles de SGRA dont la mise en œuvre est récente
- ▶ Accompagner le personnel des cantines

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)



Régie des déchets (SGRA), CYLCAD, Communes

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- ▶ Animation PAT
- ▶ Service interne SGRA : économie circulaire

Moyens techniques :

- ▶ Régie déchets (SGRA),
- ▶ CYCLAD

Moyens financiers :

- ▶ Coût collecte



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- ▶ Tonage des biodéchets collectés
- ▶ Nb de sites accompagnés

AXE 6

ENCOURAGER UNE ALIMENTATION SAINE ET LOCALE POUR TOUS

L'alimentation est un déterminant majeur de la santé publique, comme le rappelle le Programme National Nutrition Santé (PNNS). En France, le surpoids concerne 47 % des adultes et l'obésité 17 %, avec une progression marquée depuis les années 1990, tandis que 17 % des enfants sont en situation de surpoids. À l'échelle de la Saintonge Romane, plusieurs indicateurs de santé en lien avec l'alimentation sont légèrement supérieurs aux moyennes régionales, notamment la mortalité prématurée (184,8 pour 100 000 habitants) et la mortalité par cancer (244 pour 100 000 habitants), soulignant l'enjeu d'un accès renforcé à une alimentation équilibrée et de qualité.

Par ailleurs, la précarité alimentaire, qui touche environ 16 % de la population française, concerne également les territoires ruraux. Elle résulte d'un cumul de facteurs économiques, sociaux et territoriaux, tels que des revenus médians inférieurs aux moyennes départementale et nationale, l'éloignement des commerces alimentaires et les contraintes de mobilité. Malgré un tissu associatif mobilisé sur le territoire, ces fragilités appellent à des actions coordonnées pour garantir un accès équitable à une alimentation saine et locale.

Aux vues de ces enjeux, cet axe vise à faciliter l'accès à une alimentation saine, locale et équilibrée pour tous et à favoriser l'évolution des comportements alimentaires en sensibilisant les différents publics du territoire, en s'appuyant notamment sur la restauration collective et les actions éducatives locales.

Cet axe se décline en 3 objectifs stratégiques :

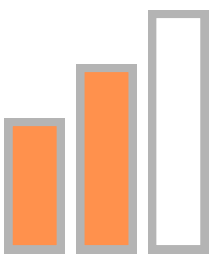
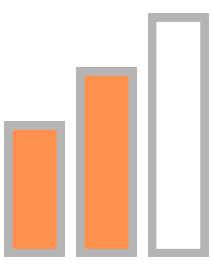
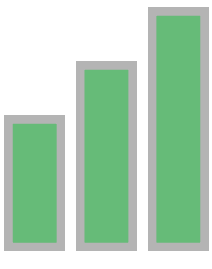
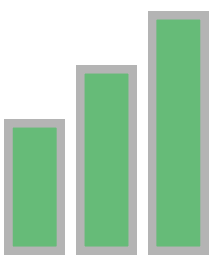
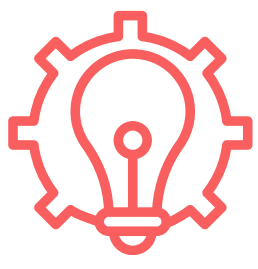
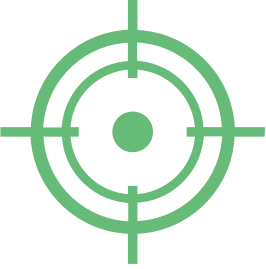
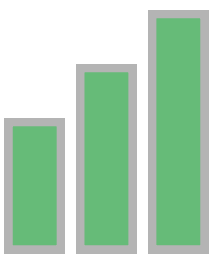
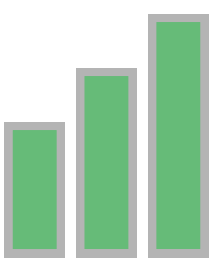
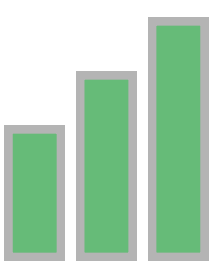
- ▶ Favoriser l'adoption de comportements alimentaires sains et durables
- ▶ Faciliter l'accès à une alimentation locale et de qualité pour les populations précaires
- ▶ Mettre en place un plan de sensibilisation à l'alimentation durable

CHIFFRES CLÉS

- Part des décès liés à des maladies cardio-vasculaires : 26%
- Médiane du revenu disponible par UC : 20 963 €
- Taux de chômage (15-64 ans) : 11.08 %
- Temps d'accès à la GMS la plus proche : 12,3 min

AXE 6

ENCOURAGER UNE ALIMENTATION SAINE ET LOCALE POUR TOUS

	Impact attendu sur l'enjeu	Maturité de l'action	Nature de l'action	Niveau d'avancement de l'action
Engagement 6.1 : Favoriser l'adoption de comportements alimentaires sains et durables				
Action 6.1.1 - Mettre en place et/ou soutenir des démarches de prévention nutritionnelle et relative à la santé environnementale				
Action 6.1.2 - Mettre en place des actions communes avec le CLS				
Engagement 6.2 : Faciliter l'accès à une alimentation locale et de qualité pour les populations précaires				
Action 6.2.1 - Accompagner les acteurs sociaux sur les sujets de précarité alimentaire				
Action 6.2.2 - Expérimenter un dispositif local de Sécurité Sociale de l'Alimentation sur le Pays Buriard et la rive droite de Saintes				
Engagement 6.3 : Mettre en place un plan de sensibilisation à l'alimentation durable				
Action 6.3.1 - Mettre en place un plan de sensibilisation grand public				
Action 6.3.2 - Mettre en place un plan de sensibilisation pour le public scolaire et périscolaire				
Action 6.3.3 - Mettre en place un plan de sensibilisation pour les agents des collectivités porteuses du PAT				

METTRE EN PLACE ET/OU SOUTENIR DES DÉMARCHES DE PRÉVENTION NUTRITIONNELLE ET RELATIVE À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

ENGAGEMENT 6.1

FAVORISER L'ADOPTION DE COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES SAINS ET DURABLES

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

L'alimentation constitue à la fois une voie majeure d'exposition aux risques pour la santé et un levier puissant de prévention. Par ailleurs, notre système alimentaire actuel exerce des impacts significatifs sur l'environnement, notamment à travers les émissions de gaz à effet de serre, la consommation de ressources et la pression sur la biodiversité, renforçant ainsi la nécessité de sensibiliser et d'accompagner la population vers des choix alimentaires plus sains et durables.

Démarche :

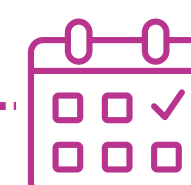
- ▶ Poursuite des actions déjà mises en place dans les politiques de petites enfance
- ▶ Mise en œuvre d'une ordonnance verte (SGRA)
- ▶ Action de formation et sensibilisation

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



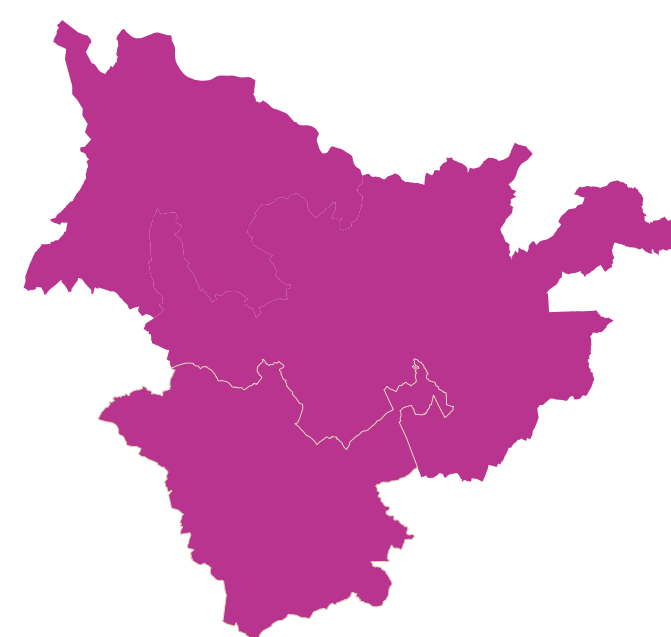
Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)



Producteurs, GAB 17, professionnels de santé, CLS, associations d'éducation à l'alimentation durable

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- ▶ Animation PAT
- ▶ Intervenant extérieur

Moyens financiers :

- ▶ Subventions identifiées : ARS, CPAM, INCA



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- ▶ Nb de bénéficiaires accompagnés
- ▶ Nb d'ateliers réalisés
- ▶ Nb de personnes touchées



ENGAGEMENT 6.1

FAVORISER L'ADOPTION DE COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES SAINS ET DURABLES

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Les jeunes sont souvent éloignés des démarches d'alimentation durable, par manque d'informations, de moyens ou de compétences culinaires. Or, cette période de transition vers l'autonomie est cruciale pour installer de bonnes habitudes alimentaires.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), des actions de prévention sont déjà menées auprès de la jeunesse sur la santé mentale, l'activité physique, les addictions... Il est donc cohérent d'y intégrer une action concrète et collective sur l'alimentation, avec le soutien du PAT.

Démarche :

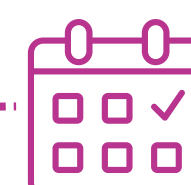
- Co-construction d'actions communes avec le CLS
- S'appuyer sur les initiatives existantes dans les territoires

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



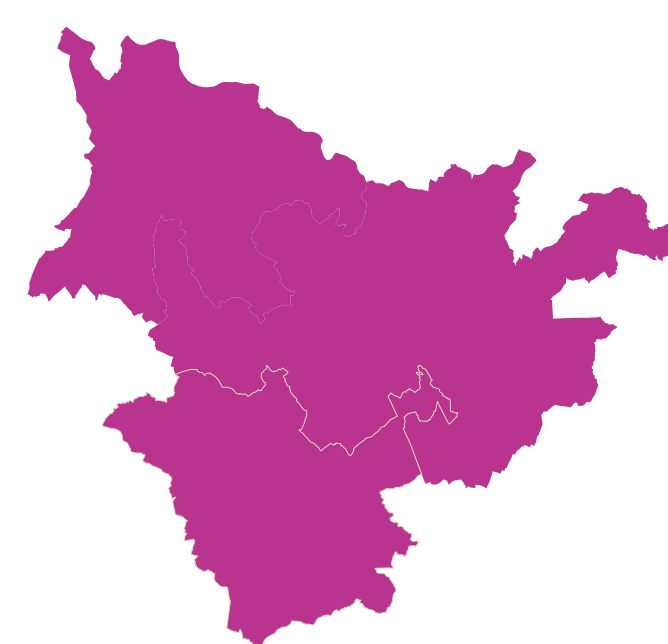
Lancement de l'action en 2026

Partenaire(s) identifié(s)



CLS, centres sociaux, acteurs de la jeunesse (missions locales, foyers de jeunes travailleurs, centres d'accueil des jeunes...), établissements scolaires et périscolaires, associations spécialisées (éducation à l'alimentation, santé, environnement), professionnels de santé

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation : PAT, CLS
- Intervenants extérieurs

Moyens techniques :

- Outils pédagogiques

Moyens financiers :

- Financement croisé - PAT, CLS, collectivités et AAP



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb de jeunes participants
- Nb d'ateliers réalisés



ENGAGEMENT 6.2

FACILITER L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITÉ POUR LES POPULATIONS PRÉCAIRES

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

De nombreux foyers n'ont pas accès à des produits locaux et de qualité à prix abordables. Les collectivités jouent un rôle clé dans la lutte contre la précarité alimentaire, en soutenant les dispositifs existants ou en participant à la mise en œuvre de projets visant à faciliter l'accès à une alimentation saine pour les foyers en situation de précarité.

Démarche :

- Soutenir les initiatives existantes en lien avec la précarité alimentaire
- Accompagner les acteurs et communes dans le développement de leurs projets en lien avec la précarité alimentaire
- Projet partenarial avec l'épicerie solidaire Épisol (SGRA) : maintien des conventions avec les communes engagées et élargissement progressif à d'autres communes de l'agglomération, appui technique et animation assurée par l'équipe PAT, suivi et évaluation partagés, soutien financier

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



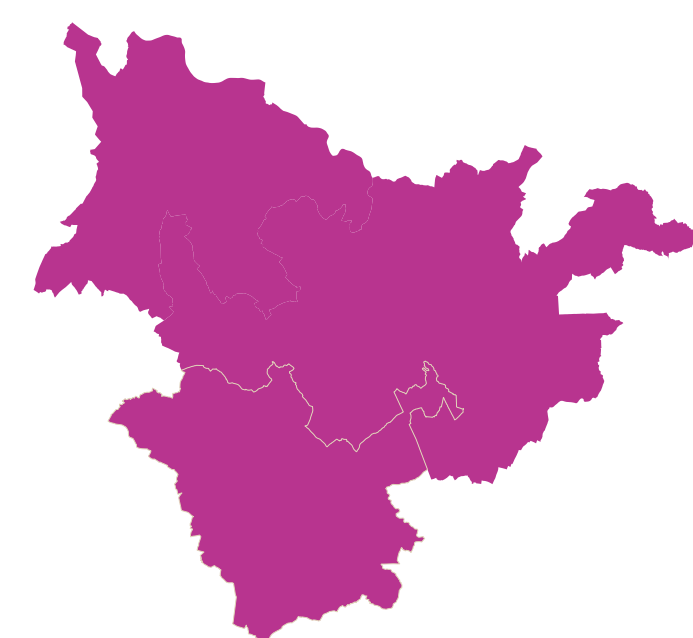
Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)



Communes, Épisol, associations et structures en lien avec la précarité alimentaire

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT

Moyens financiers :

- Soutien financier et matériel aux structures agissant sur la précarité alimentaire



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb de conventions signées avec Épisol
- Nb de foyers bénéficiaires (Épisol)
- Nb d'actions de soutien ou d'accompagnements réalisées

FACILITER L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITÉ POUR LES POPULATIONS PRÉCAIRES

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

La Sécurité Sociale de l'Alimentation est un concept émergent qui vise à construire un droit à l'alimentation de qualité, sur le modèle de la Sécurité Sociale (cotisations, budget dédié, choix libre du consommateur, conventionnement éthique). Dans le cadre du PAT, une expérimentation est envisagée à l'échelle de deux territoires contrastés : le Pays Buriaud et la rive droite de Saintes, zones touchées par des inégalités d'accès à une alimentation saine.

Démarche :

- Participation à l'expérimentation de la SSA (SGRA) . Cette action est portée par le Centre Social Bellerive, lauréat de l'AAP ESS Innov'é 2025 de l'Agglomération de Saintes.

Structure(s) porteuse(s)



Centre Social Bellerive

Calendrier de mise en oeuvre



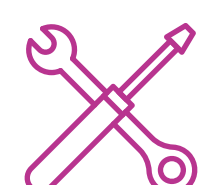
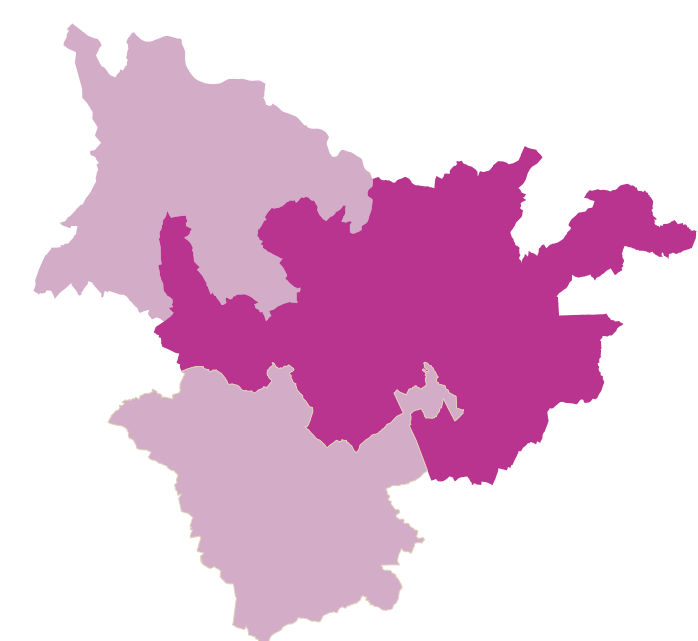
Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)



Collectivités, associations locales d'aide alimentaire, épiceries solidaires, centres sociaux, habitants volontaires, producteurs locaux, réseaux nationaux de la SSA (parrainage technique possible)

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT
- Animation Centre Social Bellerive

Moyens financiers :

- Subventions : AAP ESS Innov'é (SGRA), DRAAF, ARS....



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb de bénéficiaires impliqués dans l'expérimentation
- Nb d'acteurs partenaires
- Nb d'ateliers ou rencontres participatives organisées



ENGAGEMENT 6.3

METTRE EN PLACE UN PLAN DE SENSIBILISATION À L'ALIMENTATION DURABLE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Changer notre système alimentaire demande également de changer les habitudes de consommations des populations locales. Cela nécessite une sensibilisation des différents types de publics aux enjeux agricoles et alimentaires.

Démarche :

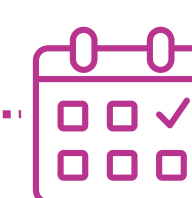
- ▶ Organisation annuelle du Forum PAT (temps d'échange et de débat avec les citoyens)
- ▶ Évènements (ciné-débat, marchés fermiers,...)
- ▶ Organisation de chantiers participatifs
- ▶ Actions de sensibilisation (atelier cuisine, visite de ferme,)
- ▶ Communication (support, contenu,...)
- ▶ Mettre en cohérence le programmes de sensibilisation avec les actions portées par les communes

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



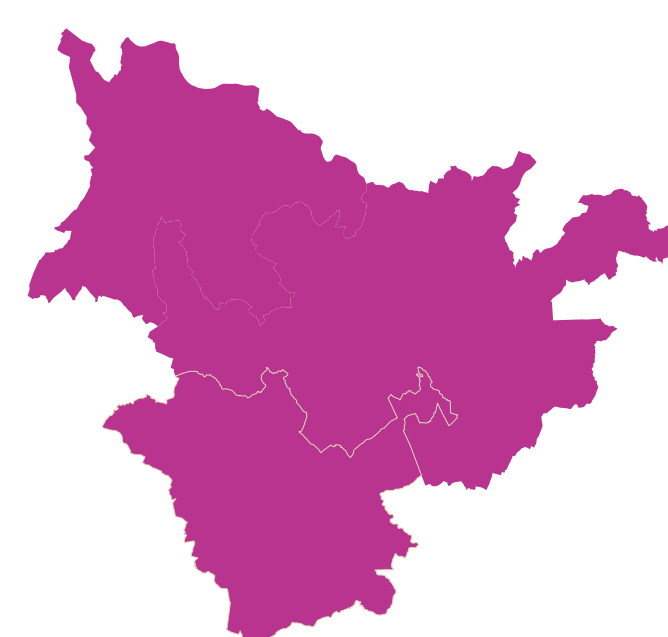
Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)



Communes, associations, OPA, producteurs, habitants

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- ▶ Animation PAT

Moyens financiers :

- ▶ Coût animations



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- ▶ Nb de personnes touchées
- ▶ Nb d'actions réalisées
- ▶ Thématiques abordées

METTRE EN PLACE UN PLAN DE SENSIBILISATION POUR LE PUBLIC SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

ENGAGEMENT 6.3

METTRE EN PLACE UN PLAN DE SENSIBILISATION À L'ALIMENTATION DURABLE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Changer notre système alimentaire demande également de changer les habitudes de consommations des populations locales. Cela nécessite une sensibilisation des différents types de publics aux enjeux agricoles et alimentaires.

Démarche :

- ▶ Programme pédagogique des écoles
- ▶ Animations dans les structures périscolaires
- ▶ Création d'un réseau de fermes accueillantes
- ▶ Mettre en cohérence le programme de sensibilisation avec les actions portées par les communes

Structure(s) porteuse(s)

SGRA, CCCS, CCGSV

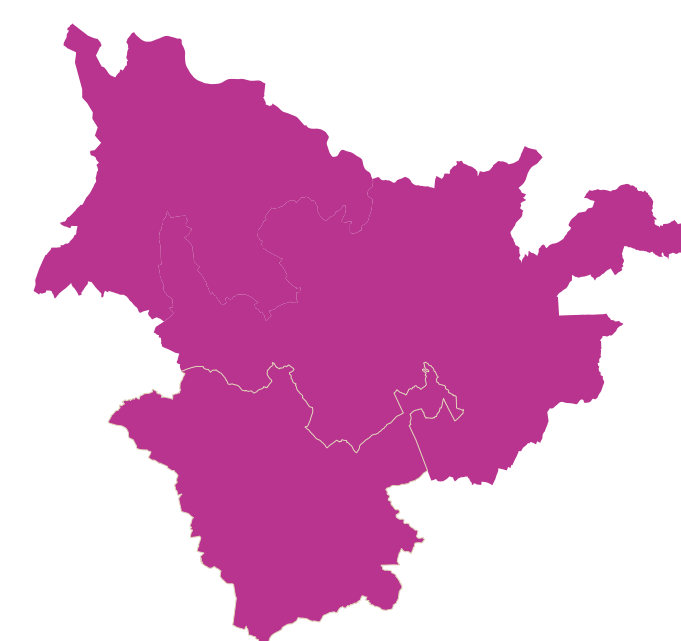
Calendrier de mise en oeuvre

Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)

Associations (Terdev, Les Petits Déb, Action Conso...), OPA, enseignement agricole, corps enseignants, agents de cantines, producteurs, collectivités

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- ▶ Animation PAT

Moyens financiers :

- ▶ Coût animations



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- ▶ Nb d'enfants touchés
- ▶ Nb d'actions réalisées
- ▶ Thématiques abordées

METTRE EN PLACE UN PLAN DE SENSIBILISATION POUR LES AGENTS DES COLLECTIVITÉS PORTEUSES DU PAT

METTRE EN PLACE UN PLAN DE SENSIBILISATION À L'ALIMENTATION DURABLE

Descriptif de l'action

Pourquoi cette action ?

Changer notre système alimentaire demande également de changer les habitudes de consommations des populations locales. Cela nécessite une sensibilisation des différents types de publics aux enjeux agricoles et alimentaires.

Démarche :

- Organiser des actions de sensibilisation au sein des collectivités

Structure(s) porteuse(s)



SGRA, CCCS, CCGSV

Calendrier de mise en oeuvre



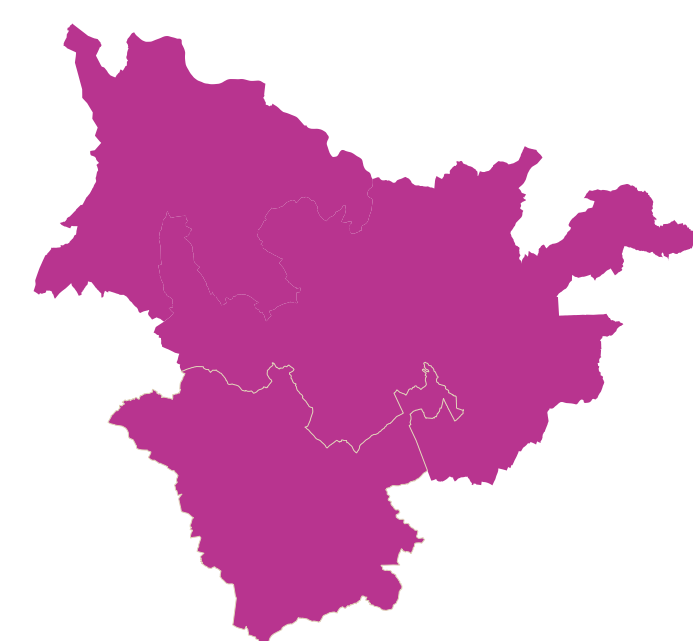
Action en cours

Partenaire(s) identifié(s)



Associations (Terdev, Les Petits Déb, Action Conso...), OPA, producteurs...

Périmètre d'actions



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains :

- Animation PAT

Moyens financiers :

- Coût animations



ÉVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Nb d'agents touchés
- Nb d'actions réalisées
- Thématiques abordées